



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -

Michel MURLIN, journaliste/conférencier

Mobilisation
Dynamique
Enjeux
Protection des captages
Préservation des milieux
Changement climatique
Qualité de l'eau
Débats
Sensibilisation
Accompagnement
Solutions
Echanges



OUVERTURE DU FORUM

Programme



- **Etat des lieux 2025 :** Premiers résultats sur Vallées de Marne
- **Elaboration du Programme de Mesures Territorialisé 2028 -2033 :**
Co-construction participative et organisation locale



- **Table ronde N° 1 :**
Connaître pour agir : les zones humides dans la planification urbaine
- **Table ronde N° 2 :**
Protection des captages : vers une stratégie globale de préservation de la ressource en eau



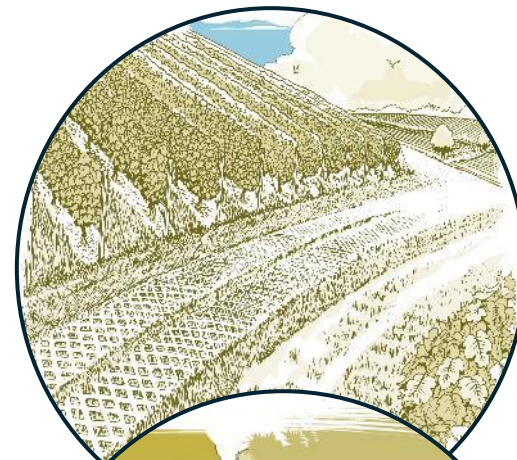
Ouverture du forum

Maurice LOMBARD,

Président de la Commission Territoriale Vallées de Marne

Jean-Christophe INGLARD,

Directeur Territorial Vallées de Marne (AESN)





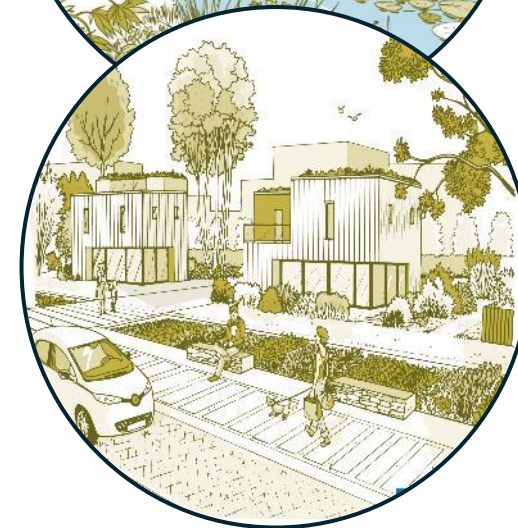
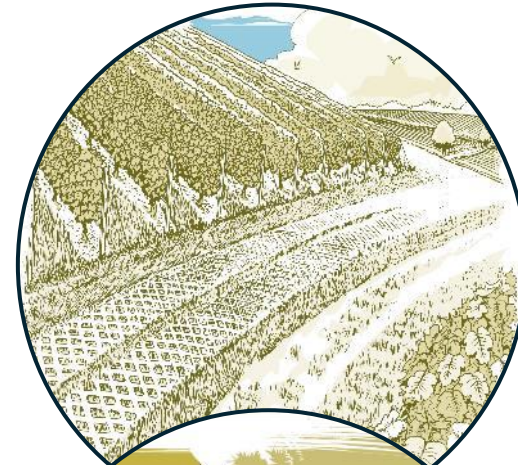
Le contexte DCE : vers le 4^{ème} cycle de gestion

Jules NOWAK,

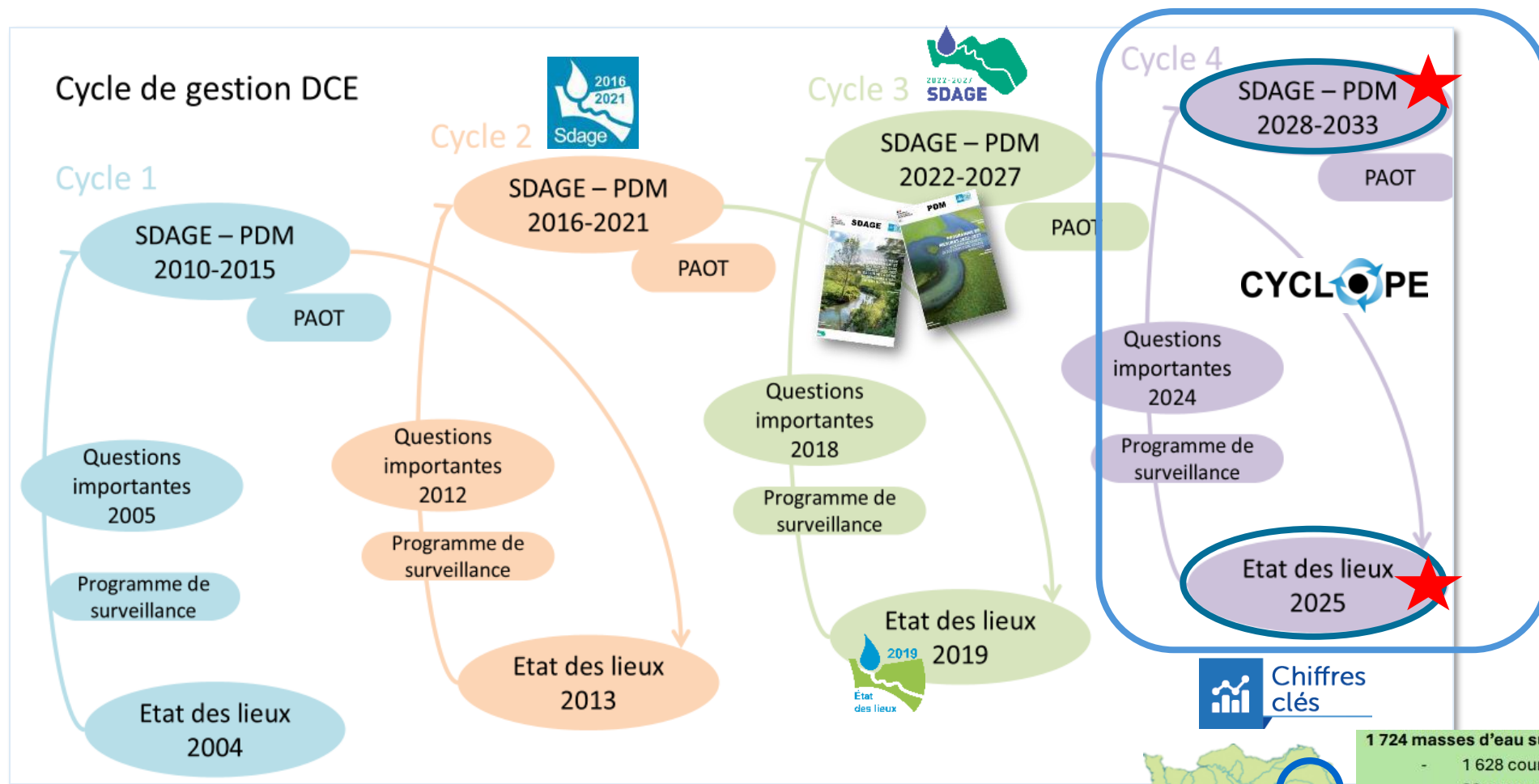
Chargé de projet politique territoriale

Direction Vallées de Marne (AESN)

nowak.jules@aesn.fr



LE CONTEXTE DCE : VERS LE 4^{ème} CYCLE DE GESTION



Adoption EDL 2025

Adoption SDAGE/PDM 2028-2033



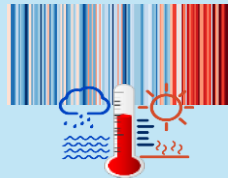
1 724 masses d'eau superficielles dont :

- 1 628 cours d'eau
- 23 canaux
- 46 plans d'eau
- 8 cours d'eau de transition entre le littoral et le continent
- 19 masses d'eau côtières (< 1 mile)

57 masses d'eau souterraines

Etat des lieux 2025 du bassin Seine-Normandie

Premiers résultats en Vallées de Marne



ÉVALUATION DCE DU BON ÉTAT GLOBAL DES EAUX DE SURFACE

État global des masses d'eaux superficielles



FICHE Méthodologie Evaluation de l'état des eaux

ET



État écologique

bon



Respect de valeurs
de référence



État
physicochimique

bon

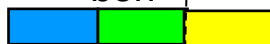


Respect
de Normes
de Qualité
Environnementales



État
Polluants Spécifiques

bon



20 substances

(Métaux, Pesticides, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

État biologique

bon



Via des indices (invertébrés, poissons...)



Hydromorphologie :

- Hydrologie
- Continuité écologique
- Morphologie

Pour le TRÈS BON ETAT



État chimique sur EAU

53 substances prioritaires

+ BIOTE

(Pesticides, métaux lourds, polluants industriels, autres toxiques...)

Respect de Normes de Qualité
Environnementales

bon

mauvais



- sur 3 années les plus récentes
pour **Etat écologique** hors polluants spécifiques
⇒ **Chronique de référence 2021 - 2022 - 2023**
(ou données antérieures si aucune disponible sur la période)

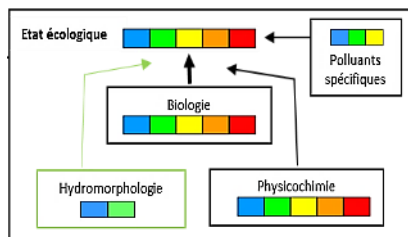
- sur l'année 2023 (ou la plus récente connue)
pour **Etat Polluants spécifiques** et **Etat chimique**

➤ **Elément de qualité le plus déclassant pour l'état agrégé à la masse d'eau**



ÉTATS DES MASSES D'EAU COURS D'EAU

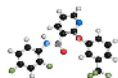
Bassin : 24 % des cours d'eau en bon état écologique (Bon ou Très Bon) (EDL2019 ➔ 32%)



Biologie : 34 % en bon état (2019 ➔ 33 %)



Physico-chimie générale : 55 % en bon état (2019 ➔ 59 %)

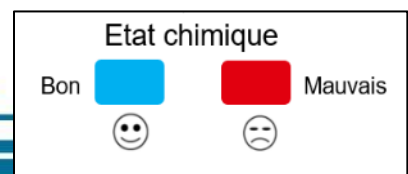
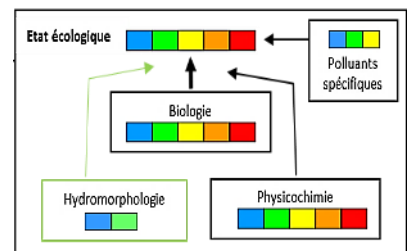


PSEE : 57 % en bon état (2019 ➔ 45 %)

1 628 masses d'eau cours d'eau
Bassin Seine Normandie



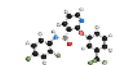
35 % des cours d'eau en bon état chimique avec ubiquistes (2019 ➔ 32 %)
et **70 % en bon état chimique sans ubiquistes** (2019 ➔ 90 %)



Biologie : 39 % en bon état (2019 ➔ 49 %)



Physico-chimie générale : 72 % en bon état (2019 ➔ 72 %)



PSEE : 59 % en bon état (2019 ➔ %)

176 masses d'eau cours d'eau
Vallées de Marne
hors canaux

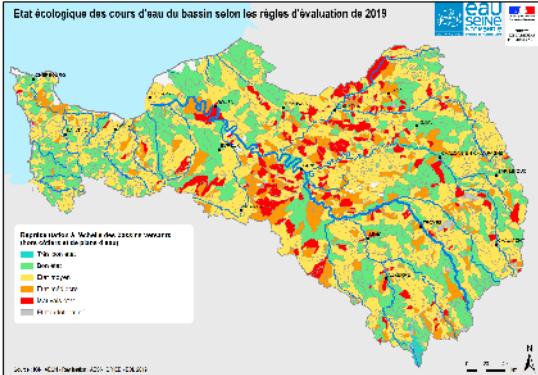


Vallées de Marne 26 % des cours d'eau en bon état écologique (EDL2019 ➔ 30 %)

40 % des cours d'eau en bon état chimique avec ubiquistes (2019 ➔ %)
et **79 % en bon état chimique sans ubiquistes** (2019 ➔ 42 %)

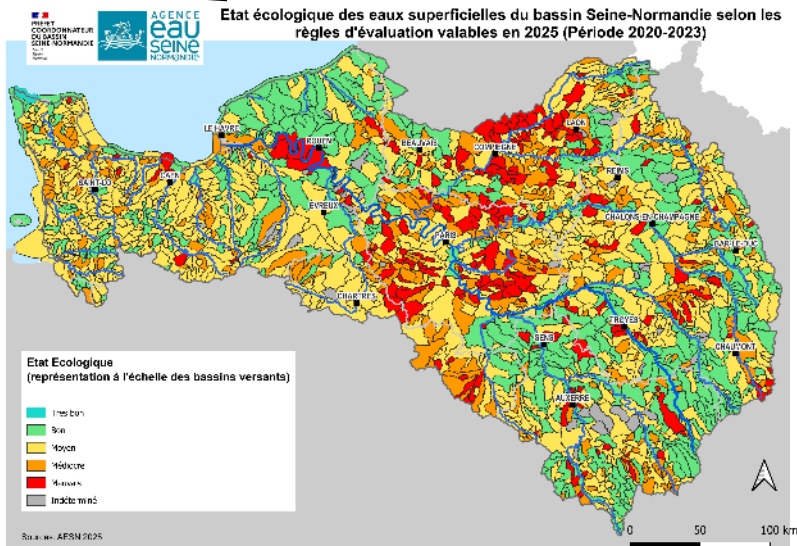


ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU 2025



2019 : 32 % en bon état écologique

Bassin
(- 8 %)



OBJECTIF SDAGE 2022-2027
=> viser 52 % de bon état
=> non-dégradation de l'état

2019 : 30 % en bon état écologique

Légende
Etat_Eco_EDL2019

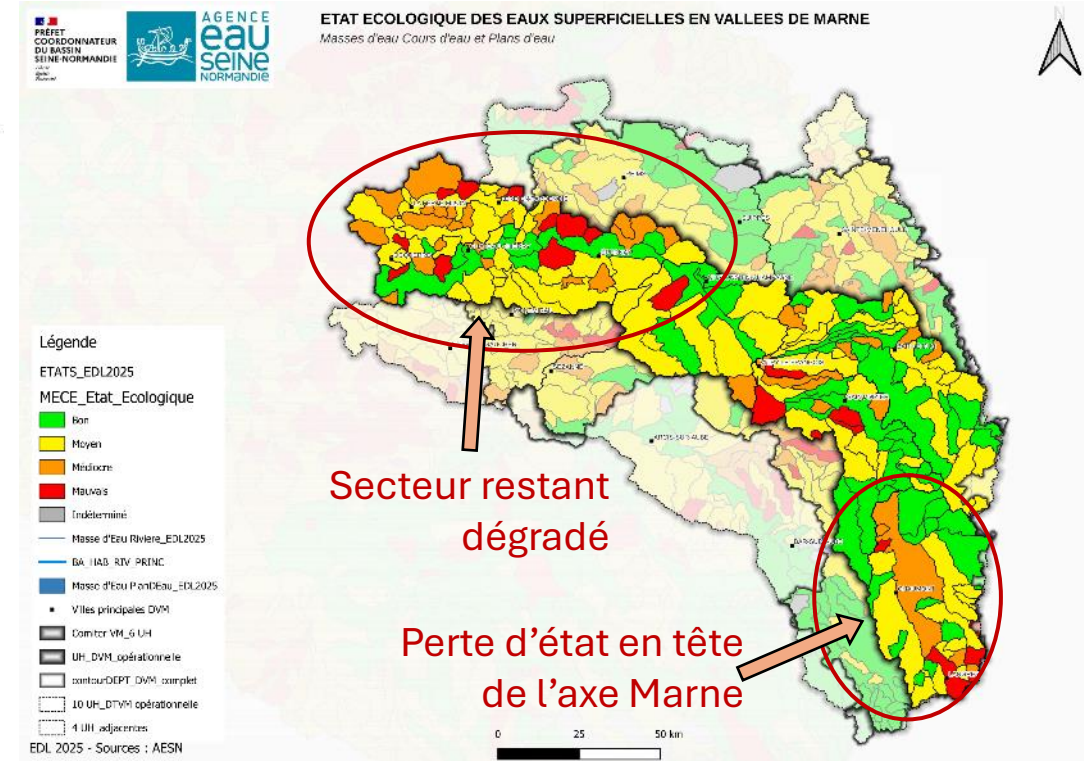
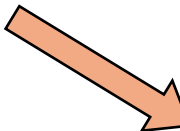
1
2
3
4
5

Classes d'état écologique.
Représentation par bassin versant de masses d'eau

eau
seine
normandie

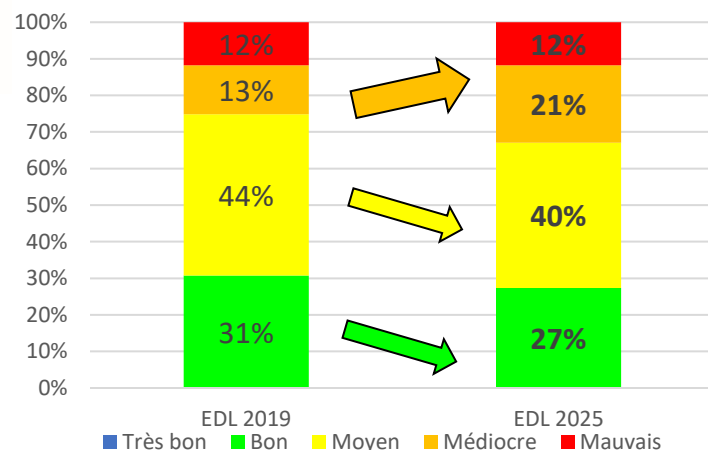
Vallées de Marne

(- 4 %)



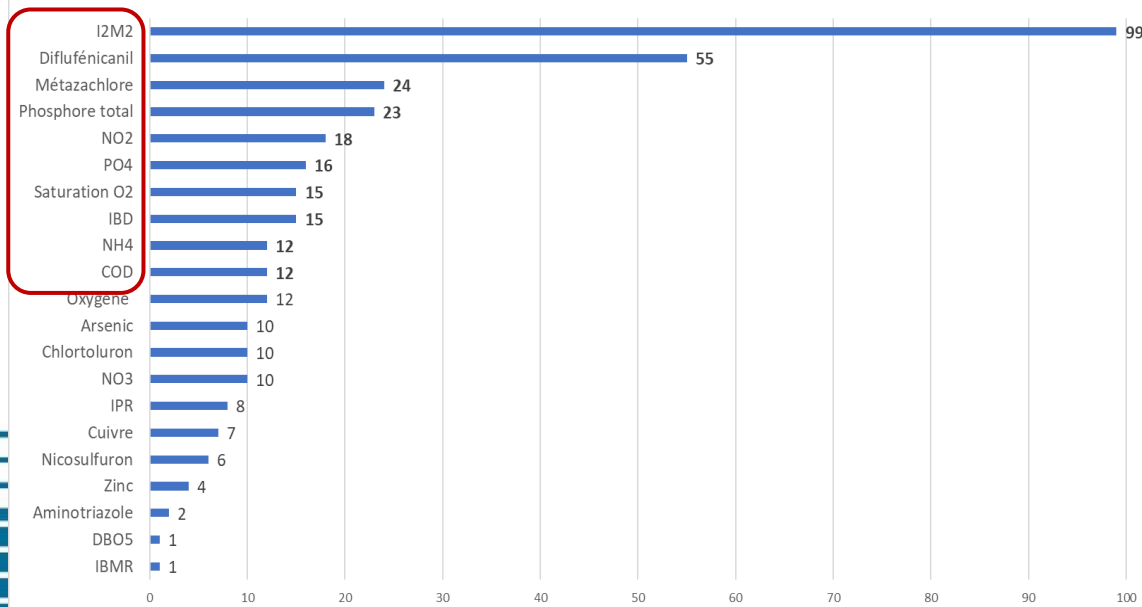
2025 : 26 % bon état écologique (soit 49 masses d'eau) 10

(6 UH - 179 MECE hors plans d'eau)



AU TOP 10

PARAMETRES DECLASSANTS - EDL 2025
VM (hors plans d'eau) - 130 MECE déclassées



=> 60 % en moins que bon

BIOLOGIE 107

4 PARAMETRES DECLASSANTS

Invertébrés

> Diatomées

> Poissons

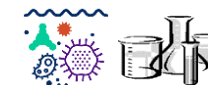
> Macrophytes

=> 27 % en moins que bon

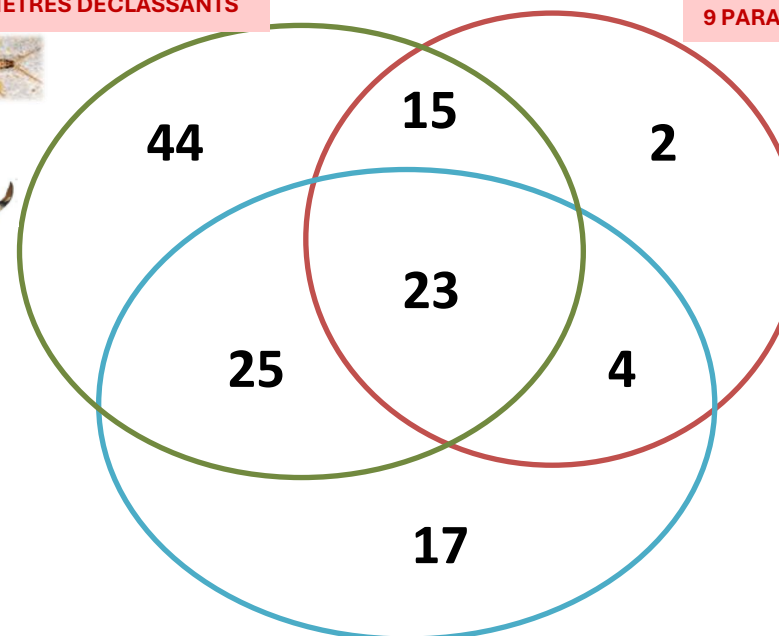
44

PHYSICOCHIMIE

9 PARAMETRES DECLASSANTS



Nutriments
> Bilan Oxygène



=> 41 % en moins que bon

POLLUANTS
SPÉCIFIQUES
ÉTAT ÉCOLOGIQUE

69

8 PARAMETRES DECLASSANTS

Diflufenicil > Métazachlore
> Chlortoluron
+ Arsenic > Cuivre > Zinc



Nombre de Masses d'eau Cours d'eau déclassées par Élément de Qualité

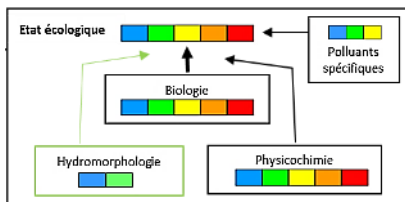
➤ 130 masses d'eau cours d'eau déclassées sur 179.

dont 23 par 3 éléments (BIO, PCH, PSEE), 44 par 2 éléments et 63 par au moins 1 élément

ÉTATS DES MASSES D'EAU PLANS D'EAU

Bassin : 22 % des plans d'eau en bon état (ou potentiel) écologique

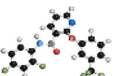
(EDL2019 ➔ 9%)



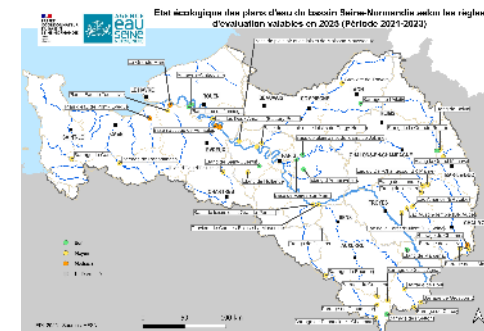
Biologie : 50 % en bon état (2019 ➔ 19 %)



Physico-chimie : 30 % en bon état (2019 ➔ 32 %)



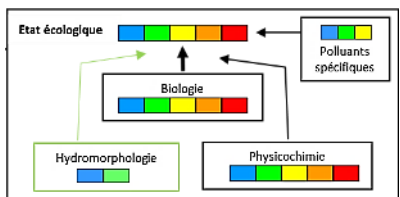
PSEE : 43 % en bon état (2019 ➔ 44 %)



39 % des plans d'eau en bon état chimique avec ubiquistes (2019 ➔ 60 %)
et **85 % en bon état sans ubiquistes** (2019 ➔ 87 %)

46 plans d'eau bassin

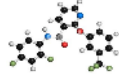
Vallées de Marne : 0 % des plans d'eau en bon potentiel écologique (EDL2019 ➔ 0%)



Biologie : 40 % en bon état (2019 ➔ 20%)



Physico-chimie : 0 % en bon état (2019 ➔ 0 %)



PSEE : 20 % en bon état (2019 ➔ 60 %)

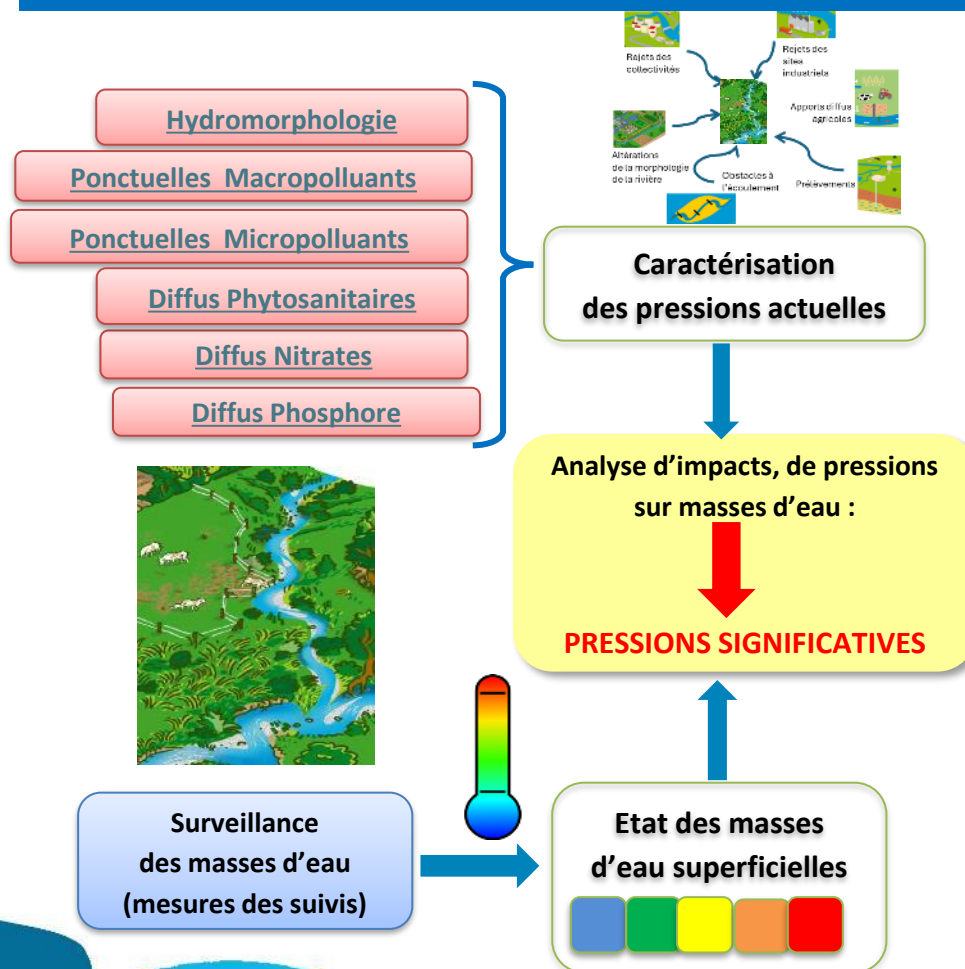


40 % en bon état chimique avec ubiquistes (2019 ➔ 80 %)
et **100 % en bon état sans ubiquistes** (2019 ➔ 100 %)

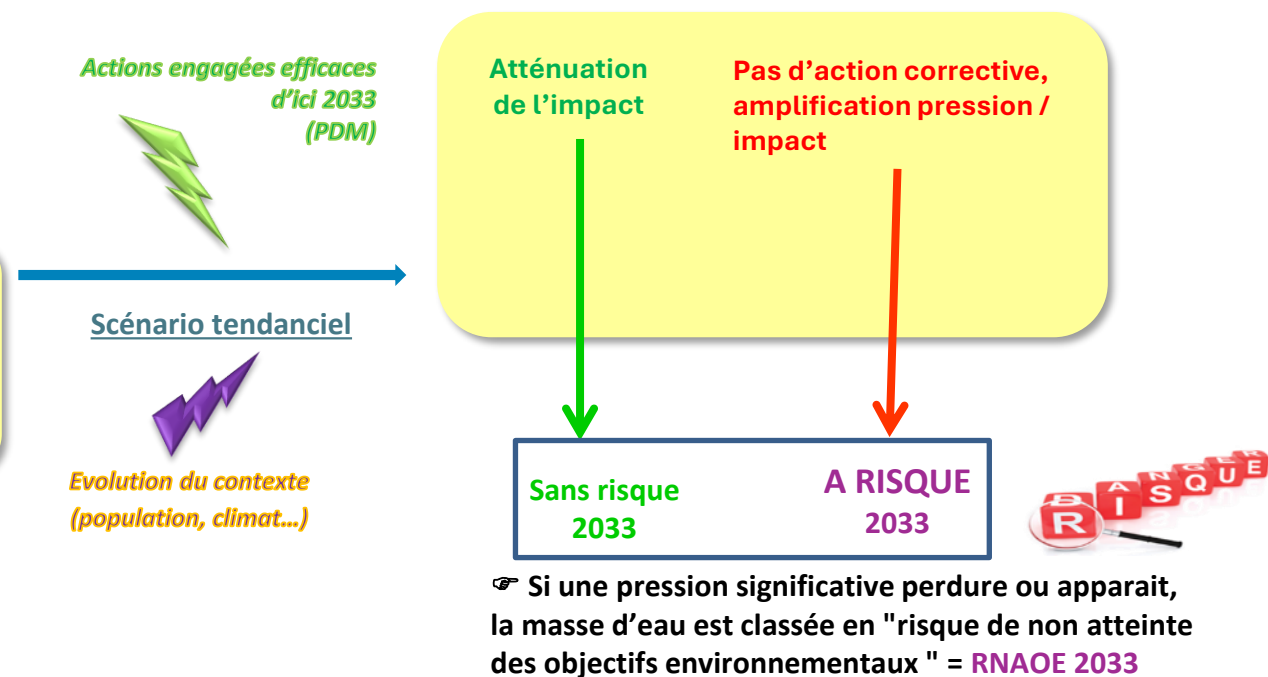
5 plans d'eau

ÉVALUATION DES PRESSIONS ET RISQUES DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN 2033

Constat actuel 2025



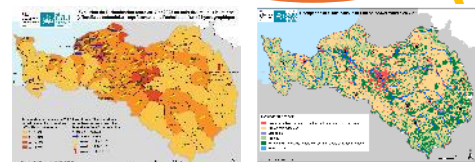
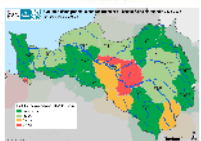
Projection en 2033



➤ Un scénario tendanciel avec des MENACES SUR LES MILIEUX EN HAUSSE :



**Evolutions :
population,
urbanisation et
artificialisation**



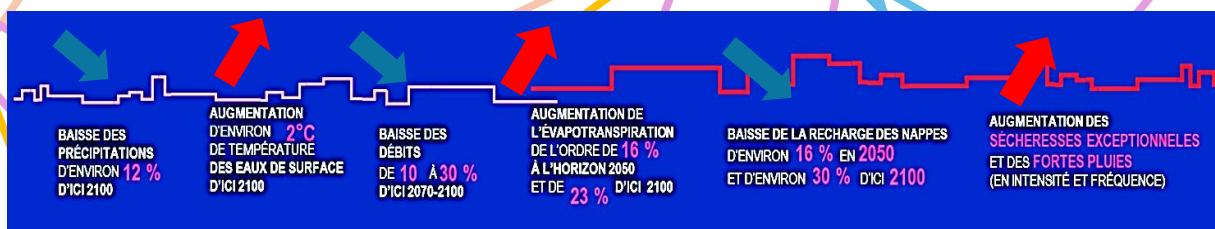
**Développement
économique,
tourisme saisonnier**

Changement climatique :
Augmentation de
l'évapotranspiration ;
Hausse des températures,
des sécheresses ;
Baisse débits d'été

Changement climatique :
Variabilité de la pluviométrie ;
Augmentation des événements
pluvieux intenses, du
ruissellement et de l'érosion
des sols et du colmatage

**Stabilité du tissu
industriel, substitution
systémique des
substances**

**Productions agricoles et
pratiques :**
Diminution du linéaire de haies,
retournements de prairies,
Augmentation de l'érosion des sols ;
Evolution d'usages des intrants
azote et phytosanitaires ;
Evolution de l'assolement ,
méthanisation



**Pression
PRÉLÈVEMENTS**

**Pression
HYDROMORPHOLOGIE**

**Pression
macropolluants**

**Pression
micropolluants**

Pressions ponctuelles

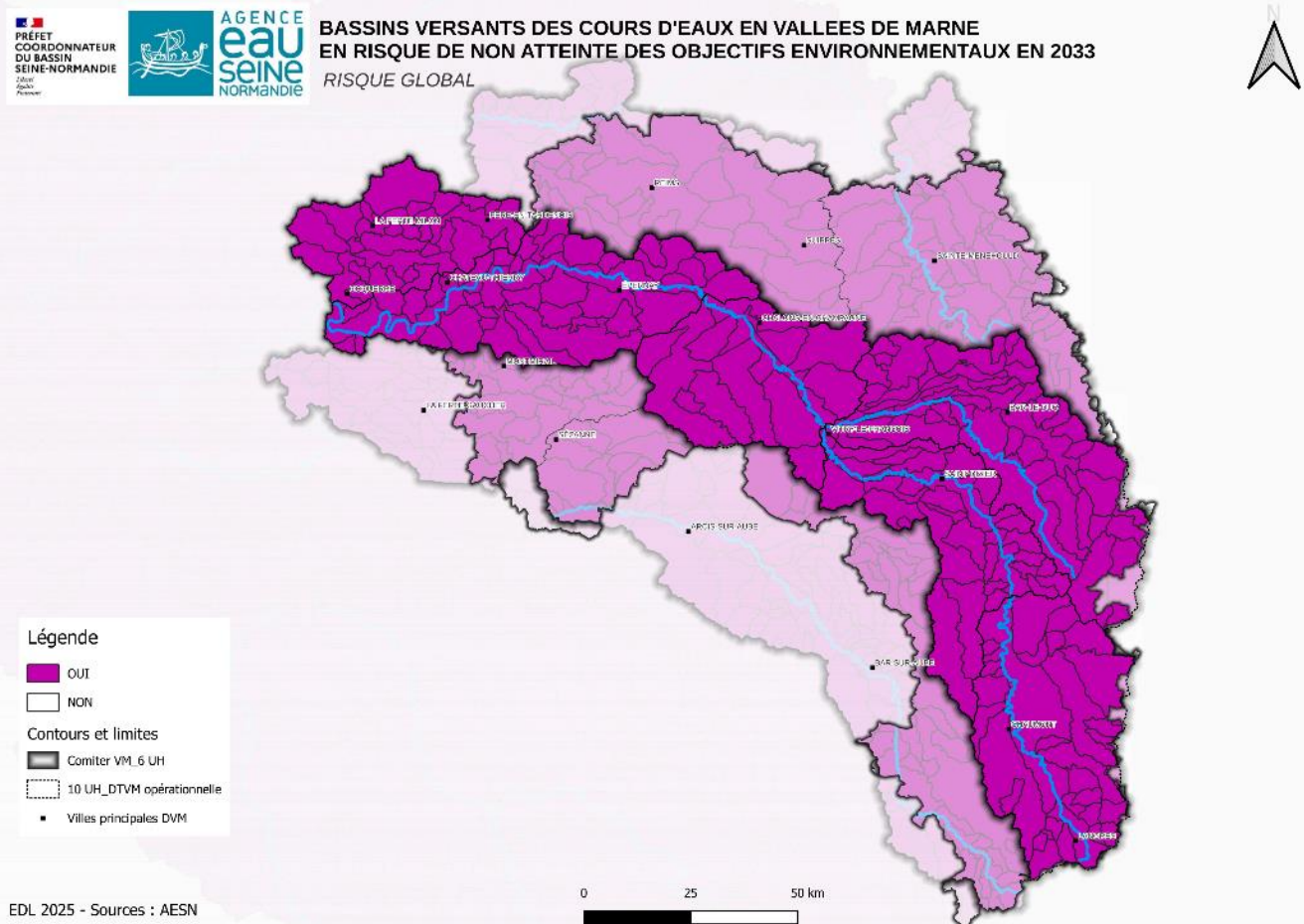
**Pression
phosphore**

**Pression
nitrates**

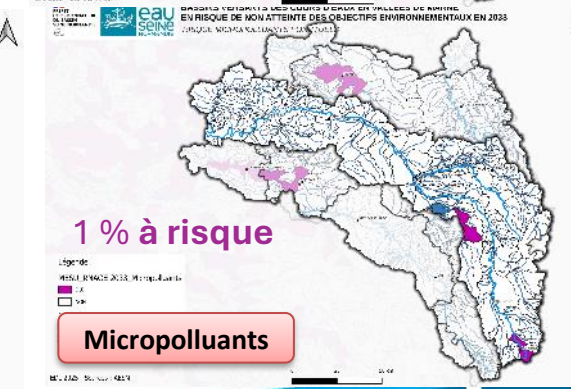
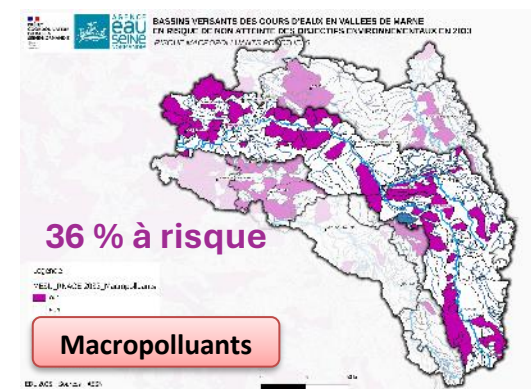
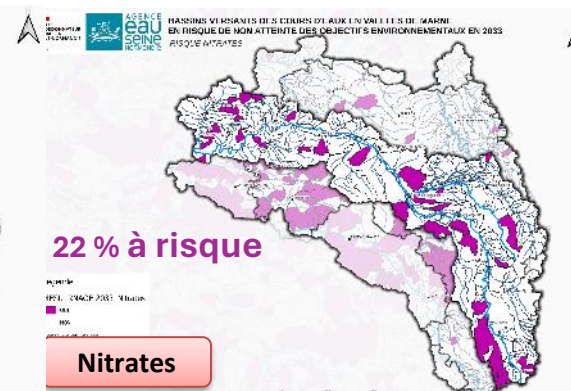
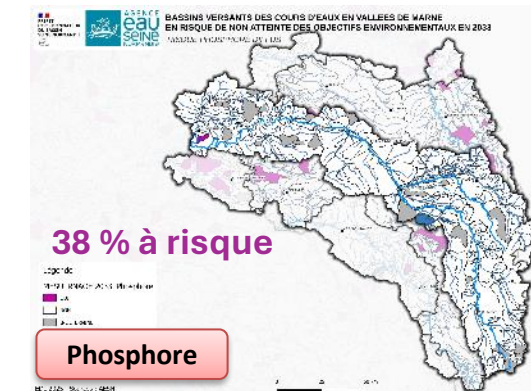
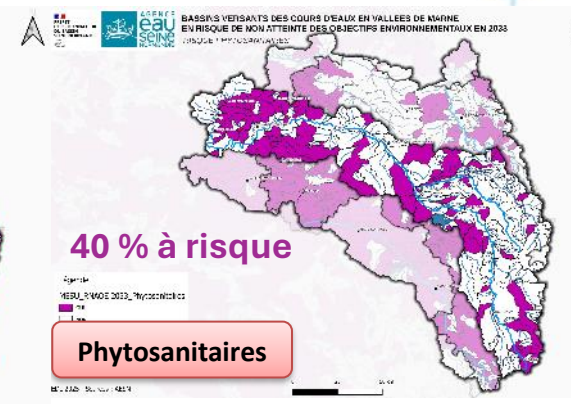
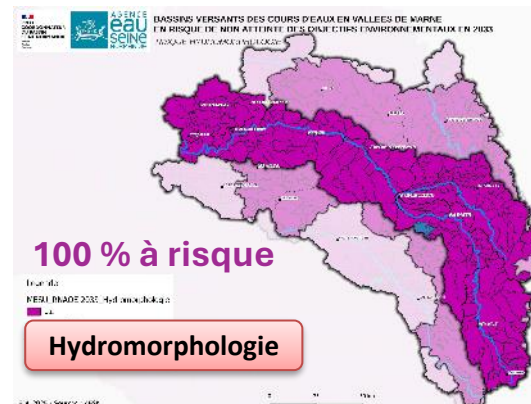
**Pression
PHYTOSANITAIRES**

PRESSIONS DIFFUSES





➤ **100 % des eaux superficielles en risque 2033**



ÉVOLUTION DU RISQUE POUR LES EAUX DE SURFACE ENTRE LES ETATS DES LIEUX 2019 ET 2025 ZOOM EN VALLEES DE MARNE

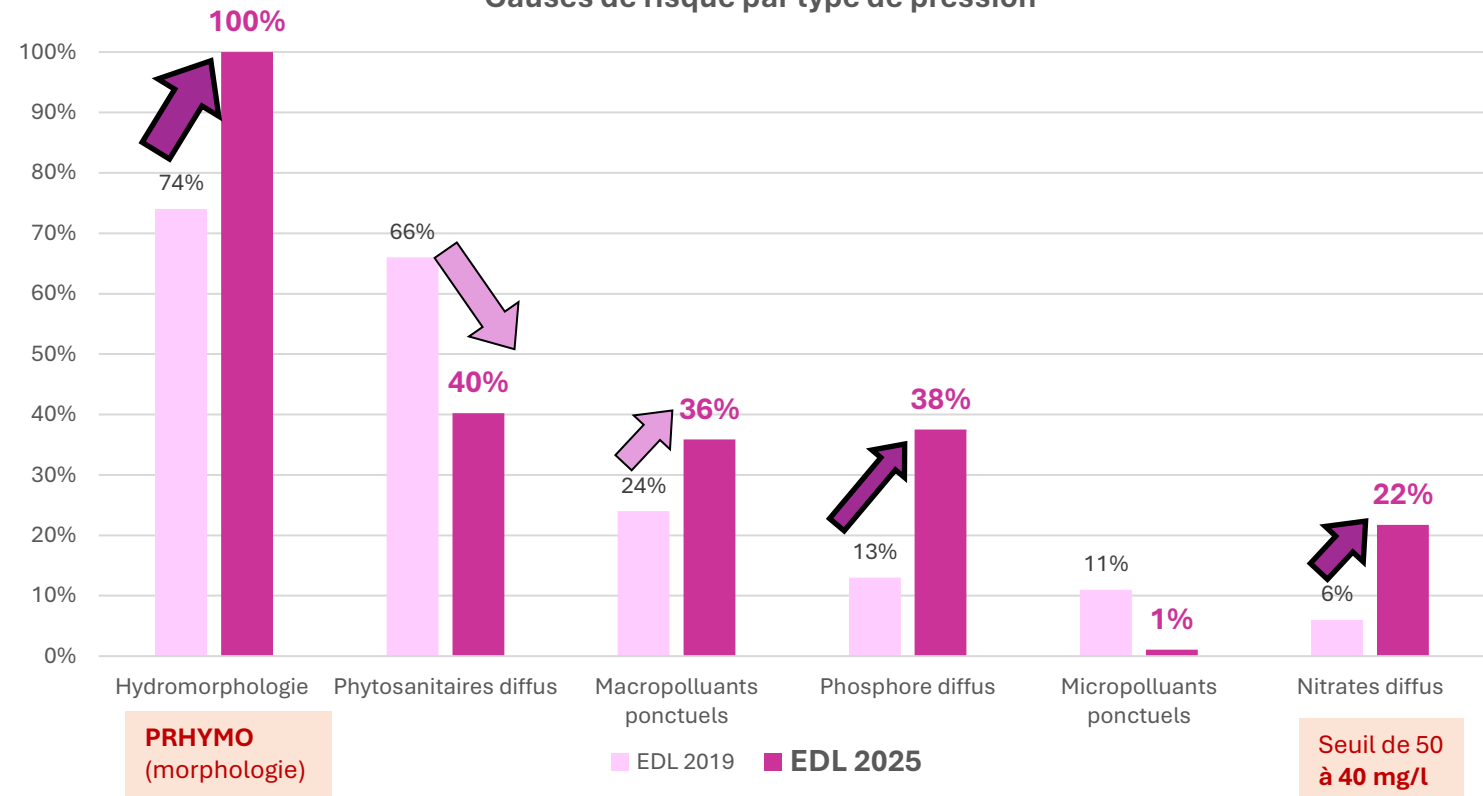


184 masses d'eau cours d'eau à risque

➤ Les risques en 2033 augmentent :

- **Risque Hydromorphologie** = en hausse
- **Risque Phytosanitaires** = en recul
- **Risque Phosphore diffus** = en dégradation
- **Risque Nitrates** = en dégradation
- **Risque Macropolluants** => à surveiller
- **Risque Micropolluants** => en recul

EVOLUTION DU RISQUE ESU entre EDL 2019 et 2025
Causes de risque par type de pression

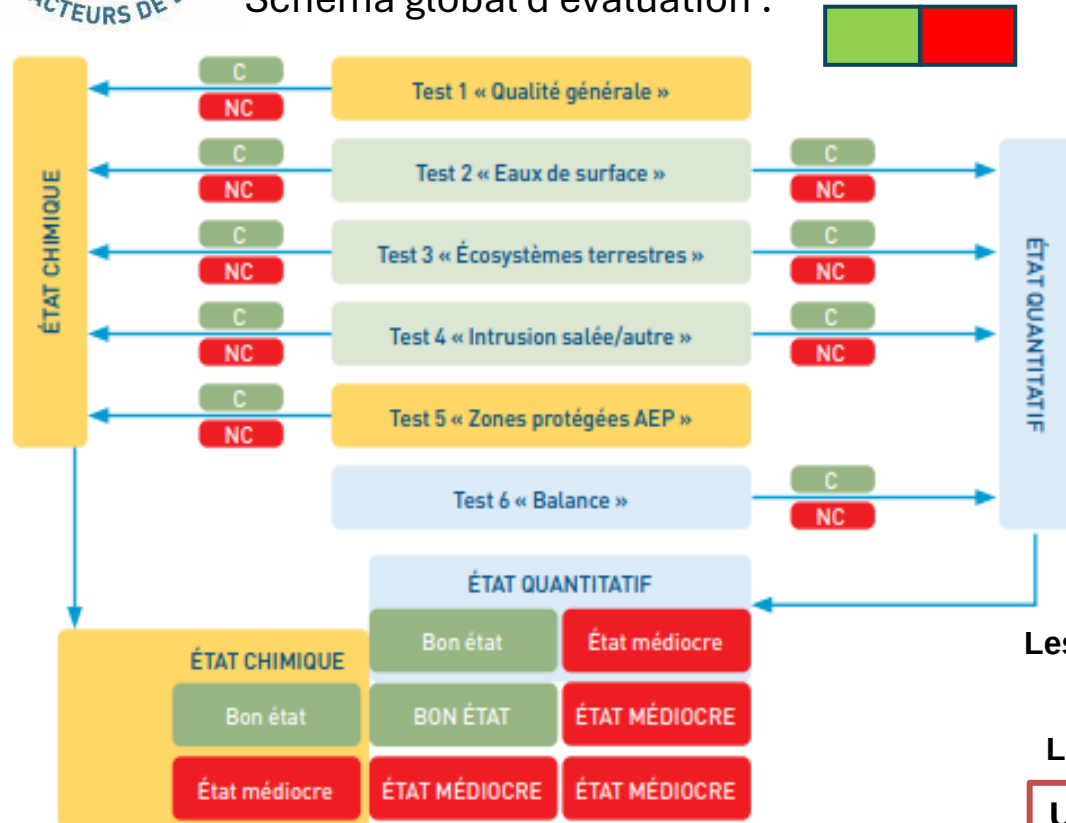


ÉVALUATION DES ÉTATS DES EAUX SOUTERRAINES

ÉTAT CHIMIQUE : chronique 2018 – 2023

Schéma global d'évaluation :

BON / MÉDIOCRE



Test 1 « Qualité Générale »

Les eaux brutes sont-elles dégradées ?

Test 5 « Registre des zones protégées »

Les points de prélèvements AEP ont-ils leur qualité dégradée ou une tendance durable à la hausse ?

Un test **non conforme (NC)** décline l'état chimique.

Une masse d'eau souterraine est **déclassée en état chimique médiocre** si :

- un dépassement des valeurs-seuils des concentrations est observé,
- une fréquence de dépassement est supérieure à 20 %.

ÉTAT QUANTITATIF : chronique 2019 - 2021

Test 2 « Eaux de surface »

Les prélèvements souterrains sont-ils importants, comparés au débit d'étiage des cours d'eau ?

Test 6 « Balance »

Les prélèvements souterrains sont-ils importants, comparés à la recharge des nappes ?

Un test **non conforme (NC)** décline l'état quantitatif.

Une masse d'eau souterraine est **déclassée en état quantitatif médiocre** si :

- un déséquilibre est observé entre prélèvements et recharge des nappes,
- un ratio de volumes consommés en étiage / débit QMNA5 est supérieur à 20 %.

[Fiche méthode d'évaluation des états](#)



Etat chimique : chronique 2012-2017

Etat quantitatif : 2014

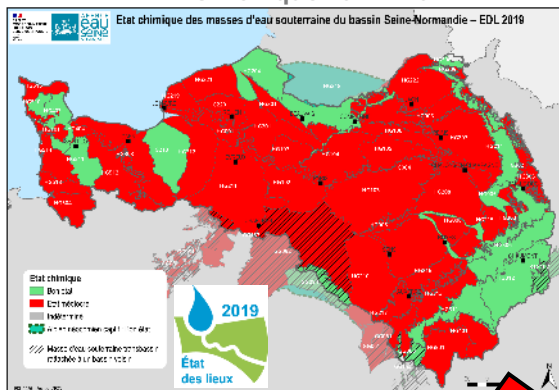
ÉTAT CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES 2025

57 MASSES D'EAU SOUTERRAINE
Bassin Seine-Normandie

14 MASSES D'EAU SOUTERRAINE Vallées de Marne

2019 : 43 % en bon état chimique (6 masses d'eau)

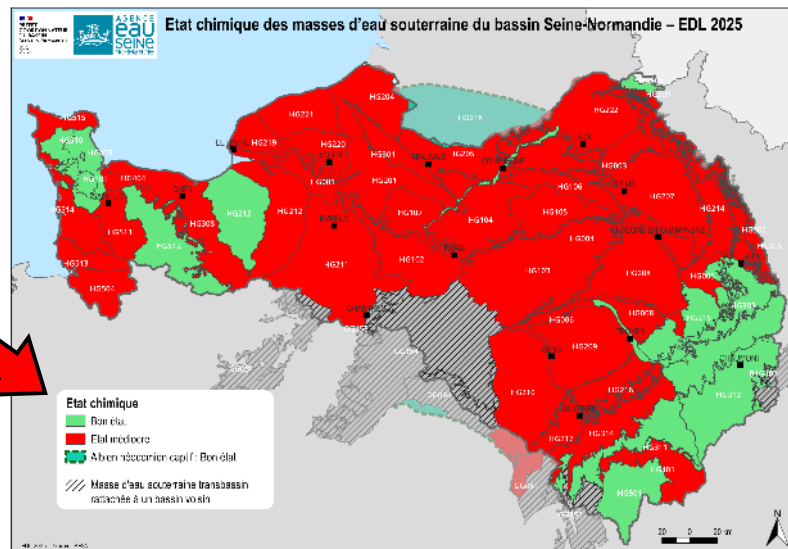
Chronique 2012 - 2017



2019 : 30 % en bon état

(- 4 %)

Chronique 2018 - 2023

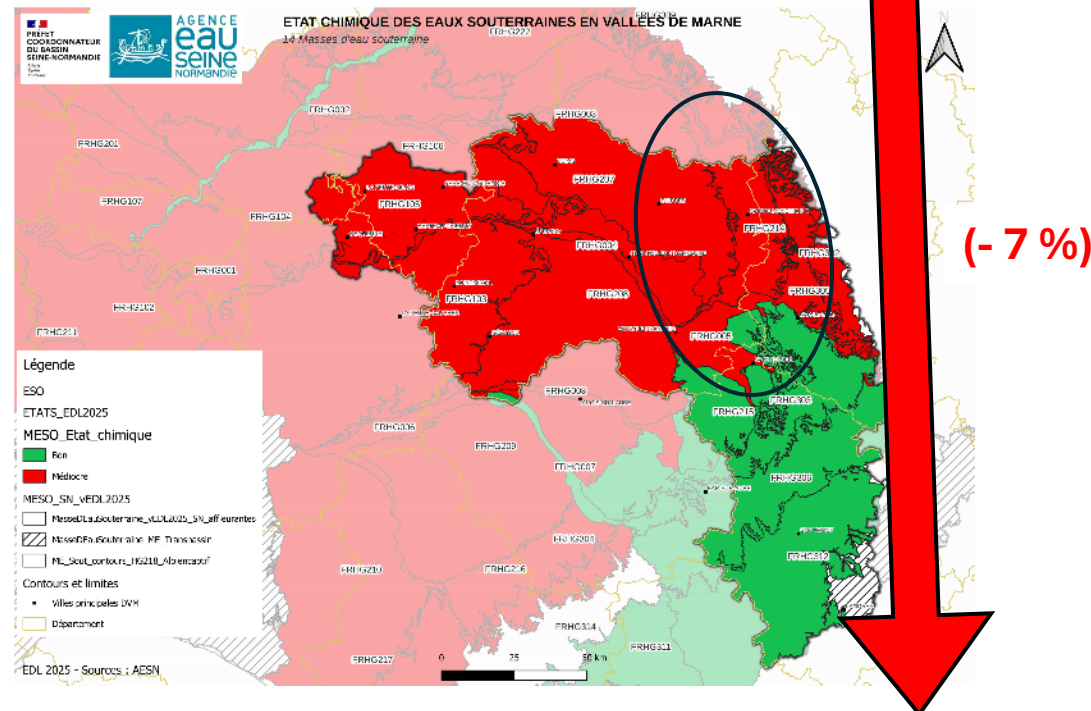


2025 : 26 % en bon état chimique

OBJECTIF 2027

- ⇒ viser 32 % de bon état
- ⇒ inverser la tendance en hausse

Chloridazone desphényl	7
Somme des pesticides et métabolites...	4
Chloridazone méthyl desphényl	4
Nitrates	4
Atrazine désisopropyl déséthyl	3
Chlorothalonil SA	3
Chlorothalonil R471811	1
Atrazine déséthyl	1
Clethodimsulfoside	1
Perchlorates	1



2025 : 36 % en bon état chimique (5 masses d'eau)

9 masses d'eau souterraine en état chimique médiocre

Dégradation de la qualité générale de la masse d'eau ou dégradation des captages surtout à cause des métabolites du chlorothalonil* et de la chloridazone*

(pesticides interdits*)

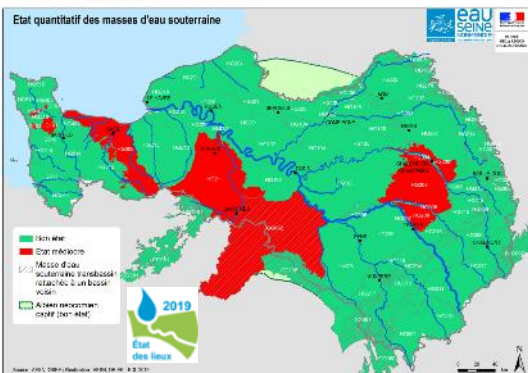
ÉTAT QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES 2025

57 MASSES D'EAU SOUTERRAINE
Bassin Seine-Normandie

14 MASSES D'EAU SOUTERRAINE Vallées de Marne

2019 : 93 % en bon état quantitatif (13)

1 masse d'eau en état médiocre (Craie Champagne Sud et Centre)



2019 : 93 % de bon état quantitatif (53)

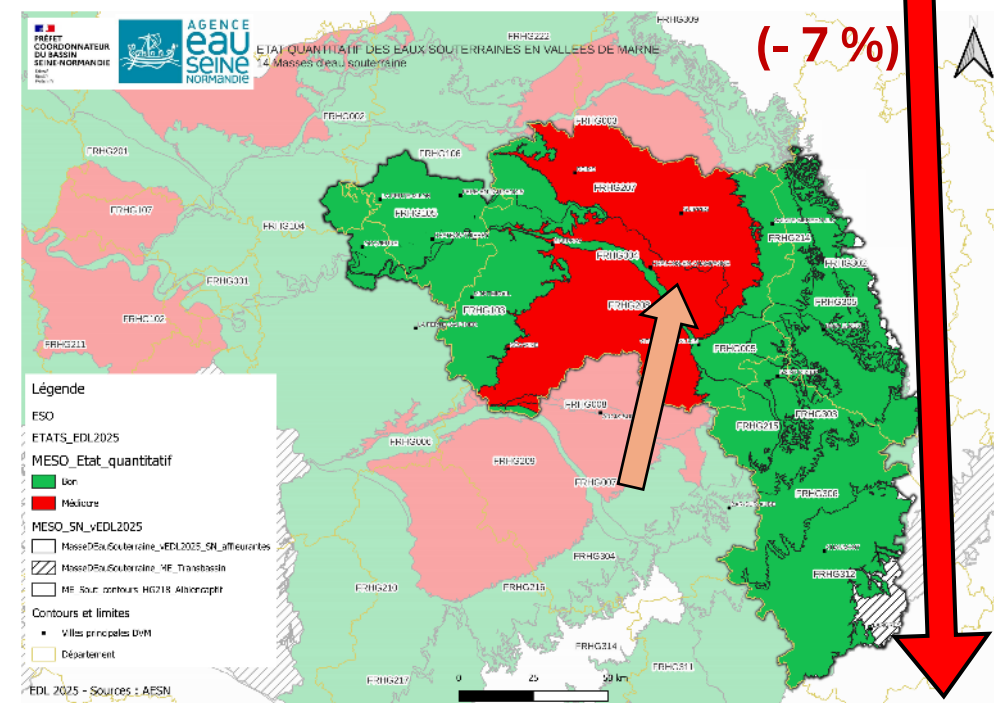
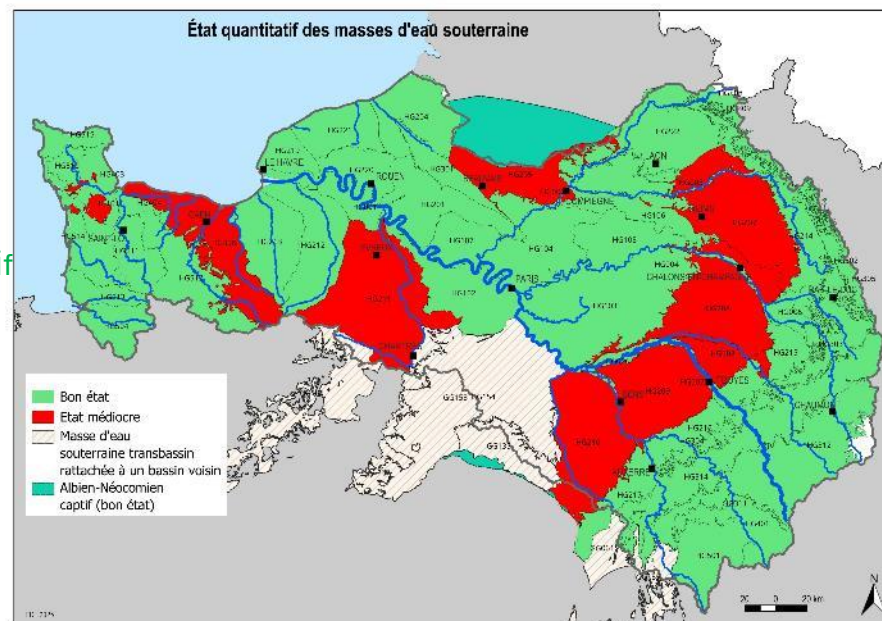
4 masses d'eau en état quantitatif médiocre

(- 9 %)

2025 : 84 % de bon état quantitatif (48)

9 MESO en état quantitatif médiocre

Chronique 2019 - 2021



2025 : 86 % en bon état quantitatif (12)

2 masses d'eau en état médiocre

à cause de l'impact des prélèvements sur les eaux de surface

=> Comparés au débit d'étiage des cours d'eau, les prélèvements souterrains sont importants et impactent le bon fonctionnement écologique des eaux superficielles, notamment sur tout l'Arc crayeux.

ÉVALUATION DES PRESSIONS ET RISQUES DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN 2033

Constat actuel 2025



Ponctuelles Macropolluants

Ponctuelles Micropolluants

Diffus Phytosanitaires

Diffus Nitrates

Prélèvements

Caractérisation
des pressions actuelles

Analyse d'impacts, pressions
par masse d'eau :

PRESSIONS SIGNIFICATIVES



Surveillance
des masses d'eau
souterraine

ETAT des masses
d'eau souterraine



Projection en 2033

*Actions engagées
efficaces
d'ici 2033
(PDM)*

Scénario tendanciel

*Evolution du contexte
(population, climat...)*

Atténuation
de l'impact

**Pas d'action
corrective,
amplification
pression / impact**

Sans risque
2033

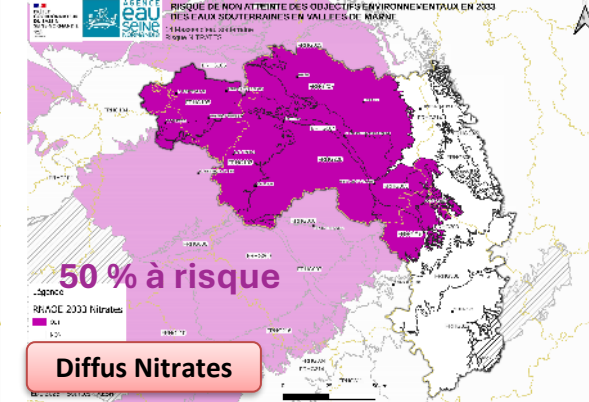
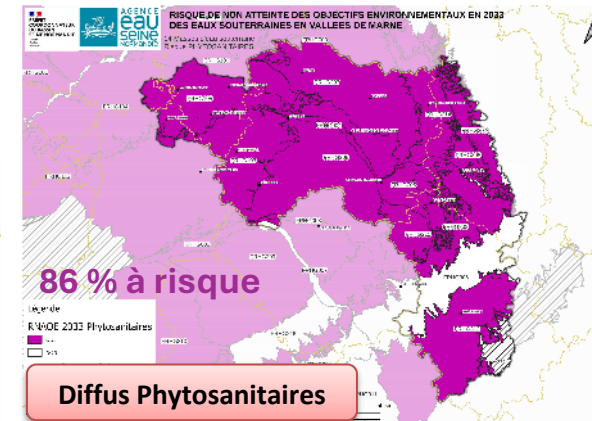
**À RISQUE
2033**



☞ Si une pression significative perdure ou apparaît, la masse d'eau est classée en "risque de non atteinte des objectifs environnementaux" = **RNAOE 2033**



➤ **86 % des eaux souterraines en risque 2033**

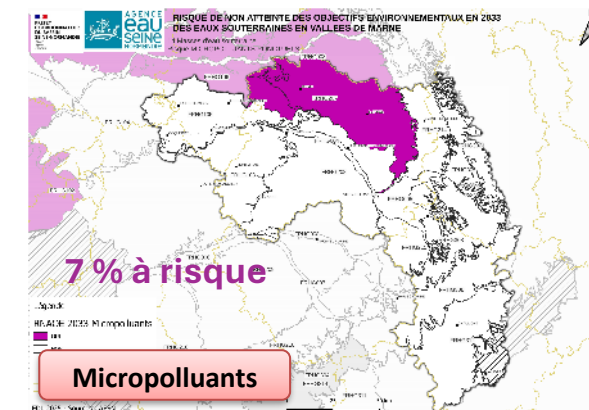


**RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN 2033
DES EAUX SOUS-TERRAINES EN VALLEES DE KARST**

Agglo
RAC 2033
Prélèvements

36 % à risque

Agglo
RAC 2033
Prélèvements



Seules 2 masses d'eau sans risque 2033 (soit 14 % sans risque)

ÉVOLUTION DU RISQUE ENTRE ETATS DES LIEUX 2019 ET 2025 ZOOM EN VALLEES DE MARNE

➤ Les risques en 2033 augmentent :

❑ Risque qualitatif en dégradation :

- **Phytosanitaires à 86 %**

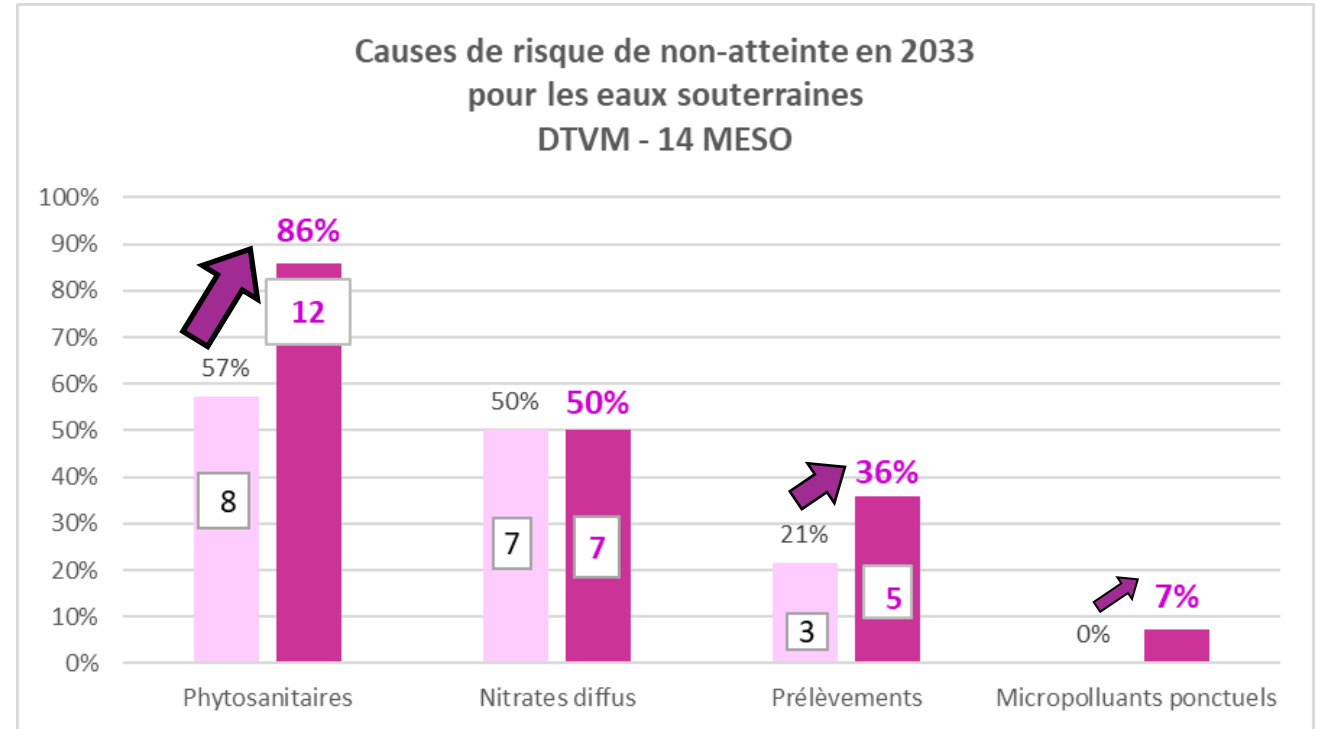
- **Nitrates à 50 %** (stable)

- **Micropolluants ponctuels à 7 %**
sur la Craie de Champagne Nord (à cause des perchlorates) nouveau risque

❑ Risque quantitatif en dégradation : **36 %**

- sur l'arc crayeux et les calcaires de Brie-Champigny (déjà en risque 2027)

- nouveau sur les Alluvions du Perthois et l'Eocène de l'Ourcq (car sans tendance piézométrique à la baisse liée aux prélèvements)

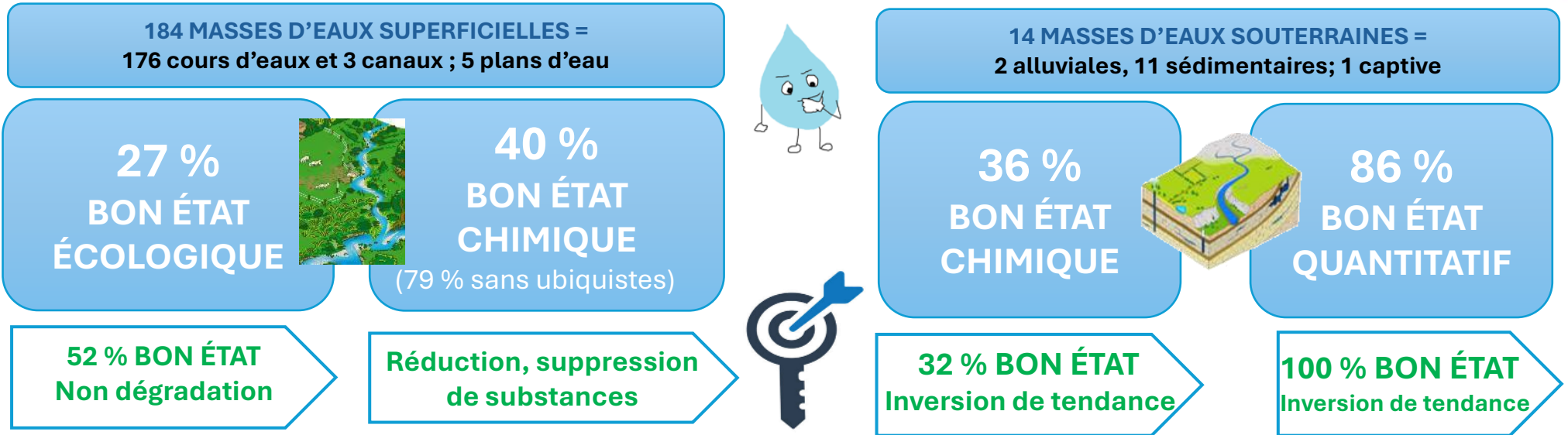


A Risque 2027

A Risque 2033

Sans risque identifié en Macropolluants (stable)

UN TERRITOIRE RURAL SOUS PRESSIONS ET VULNÉRABLE



Dans un contexte de climat changeant et de multi-pressions croissantes :

- **des forts enjeux locaux de reconquête des états des eaux** vis-à-vis des pollutions diffuses et de l'hydromorphologie
- mais aussi désormais **un enjeu accru de sobriété en eau**, avec la raréfaction de la ressource en eau ;
- **des attentes sociétales fortes** pour **garantir une eau de qualité et disponible en quantité suffisante et promouvoir la santé globale.**



POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES EAUX À L'HORIZON 2033, IL EST IMPÉRATIF :

- de **se mobiliser davantage** et **renforcer la gouvernance locale** et la **cohérence de l'aménagement du territoire durable** avec les objectifs de gestion de l'eau,
- de **poursuivre les efforts sur du long terme** et **cibler les actions prioritaires et efficaces** en faveur du bon état des eaux et des milieux aquatiques et humides,
- d'**éviter les pressions à la source** et de **massifier les mesures correctives** pour les réduire ou supprimer,
- de **s'engager vers une STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU** pour un **partage de l'eau** et un **enjeu de sobriété de tous les usages** (objectif Plan EAU de - 10 % d'ici 2030).

FACE AUX DÉFIS LOCAUX POUR L'AVENIR , VERS QUELLE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE EN VALLÉES DE MARNE ?



Merci de votre attention





Élaboration du Programme de mesures territorialisé (PDMt) 2028-2033

Muriel MASTRILLI,
Cheffe de pôle Eau Seine-Normandie
(DREAL GRAND EST)

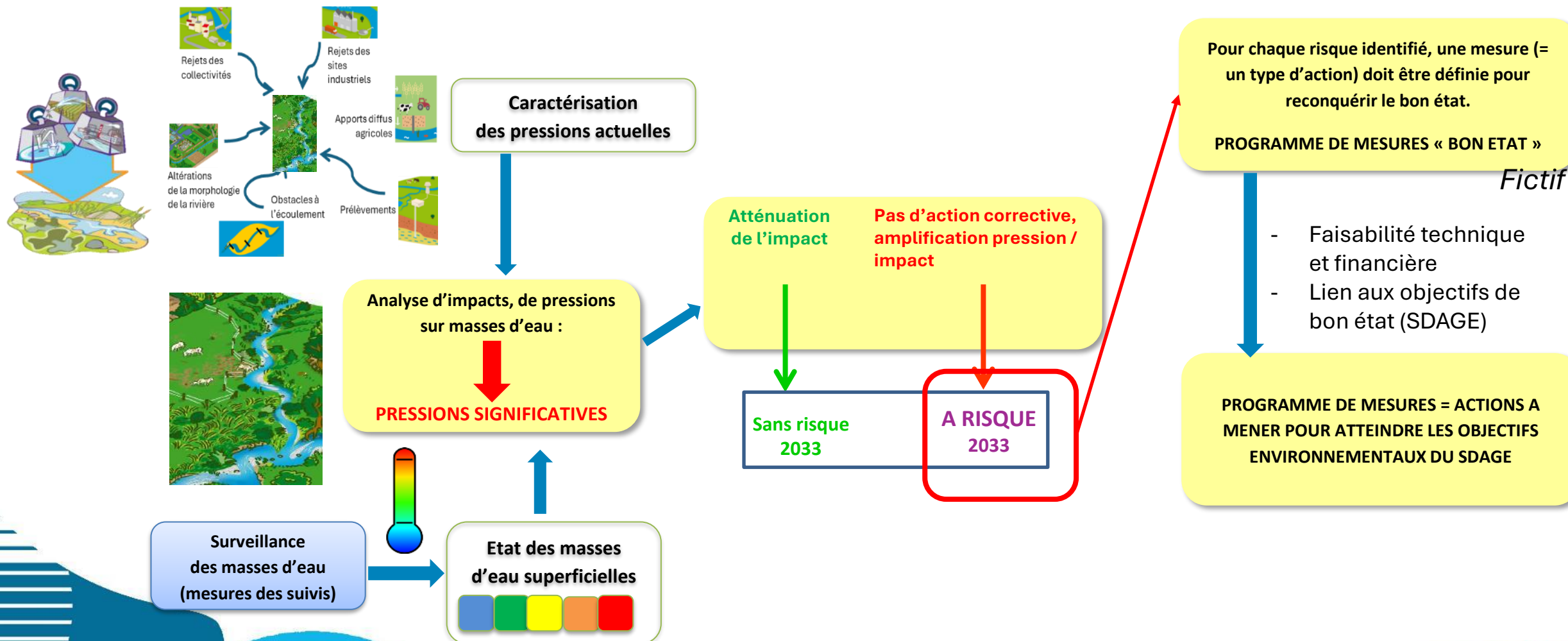


Un programme de mesures 2028- 2033 pour répondre aux risques identifiés

Constat actuel 2025

Projection en 2033

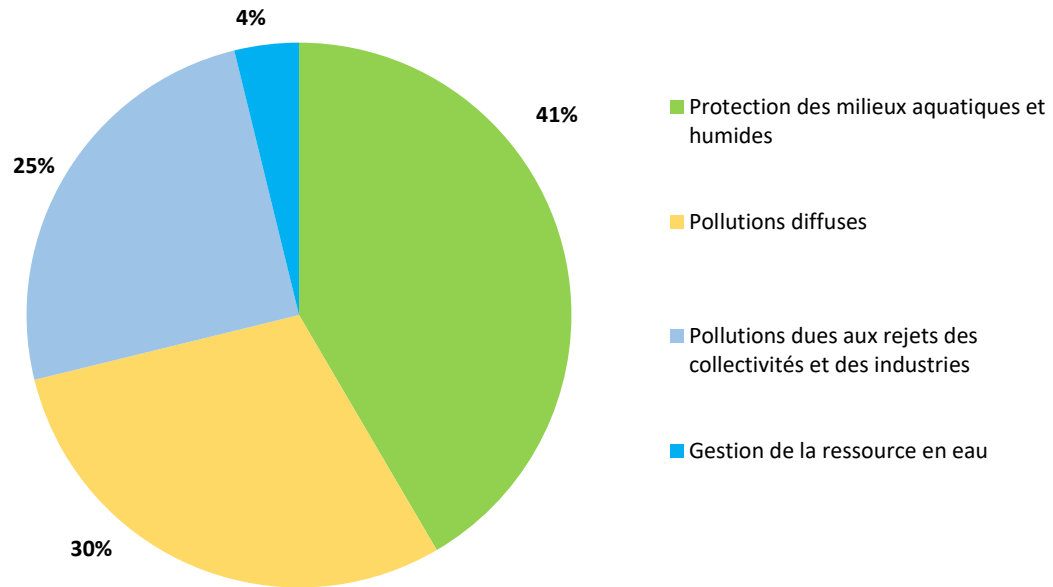
Plan d'actions 2028-2033



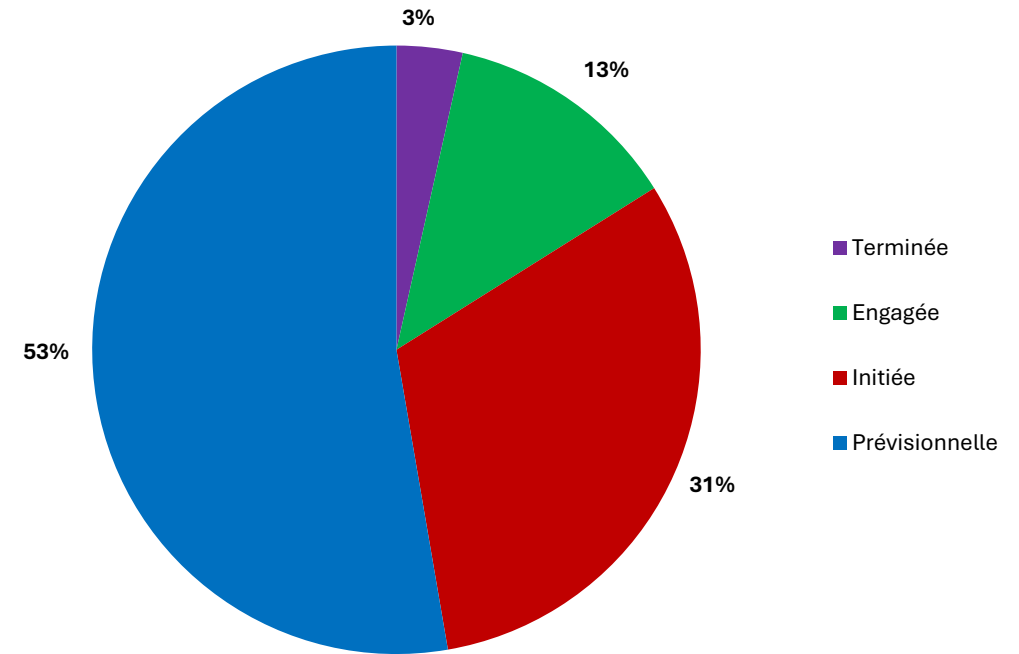


Bilan intermédiaire : Programme de Mesures 2022-2027

Répartition des actions par thème du PDM



Avancement des actions

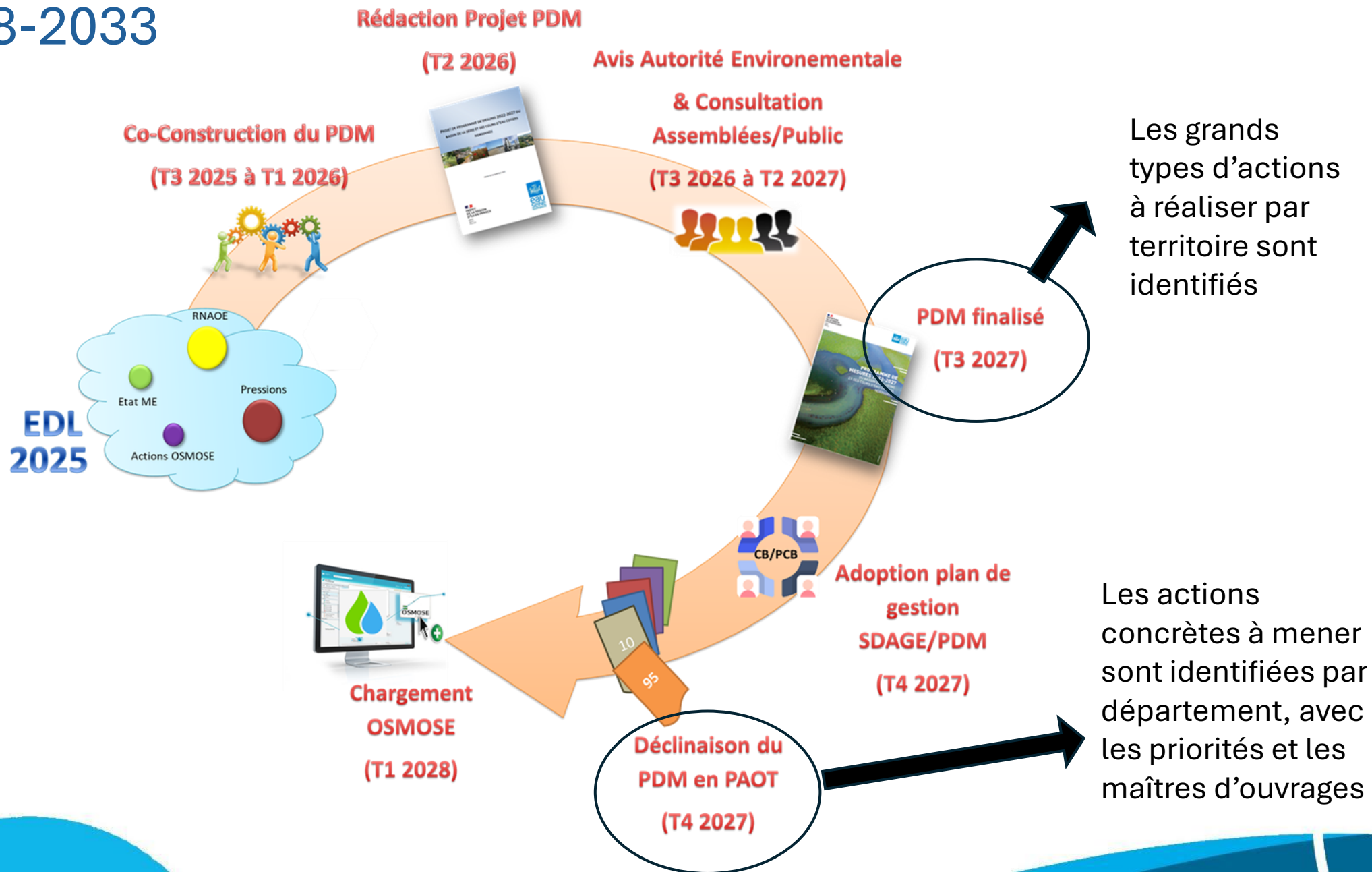




Bilan intermédiaire : Programme de Mesures 2022-2027

- Un taux d'avancement qui peut sembler faible (#25% sur le bassin Seine-Normandie) mais lié à une identification plus fine et complète des actions à mener.
- Faible densité de population et maîtrise d'ouvrage morcelée
- Rejets des collectivités : petites collectivités qui portent la maîtrise d'ouvrage, avec peu de leviers financiers et techniques
- Rejets des industries : avancement satisfaisant
- Milieux aquatiques : structuration de la maîtrise d'ouvrage grâce à plusieurs études de gouvernance, mais il s'agit d'un des thèmes avec le plus d'actions (41%).
- Pollutions diffuses : nombreuses actions sur les AAC avec montants conséquents engagés. Dynamique observée sur les enjeux érosion même si démarches longues à mettre en œuvre en viticole.

Construction du Programme de Mesures Seine-Normandie 2028-2033





Merci de votre attention



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



QUESTIONS

-

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -

Table Ronde

Connaitre pour agir : les zones humides dans la planification territoriale

Introduction :

Mathilde ROLLET

Chargée d'opérations milieux aquatiques et ruissellement agricole

Direction Vallées de Marne (AESN)

rollet.mathilde@aesn.fr

Garance TEDALDI

Chargée d'opérations biodiversité et adaptation au changement climatique

Direction Vallées de Marne (AESN)+mail

tedaldi.garance@aesn.fr



Une zone humide, c'est quoi ?

Article L.211-1 du code de l'environnement

« terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

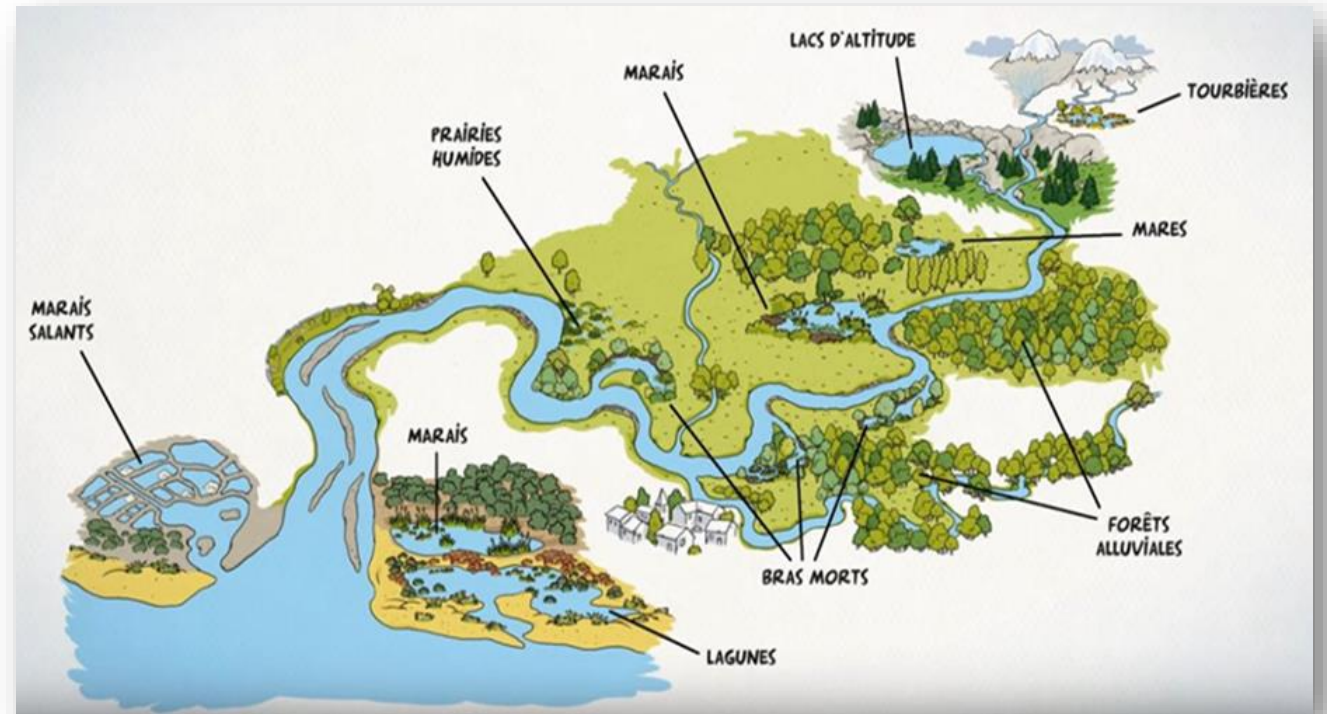


Fig. 1 extrait de Zones humides, zones utiles - AERMC, 2016



Quel intérêt de les protéger ?

Fonction épuratrice

Un rôle d'épuration de l'eau par leur capacité de rétention et filtration

Amélioration de la qualité de l'eau

Fonction écologique

Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité

Maintien d'une biodiversité importante

*Développement économique
Développement socio-culturel*

Fonction hydrologique

Les zones humides constituent de véritables éponges à l'échelle du bassin versant

Régulation naturelle des inondations

Diminution de l'érosion

Soutien des cours d'eau en période d'étiage

Fonction climatique

Les zones humides contribuent à la production d'oxygène, au stockage du carbone et à l'instauration d'un micro-climat local

*Réduction des émissions de CO₂ et de CO
(stockage carbone tourbières)*

À quoi sert un inventaire zones humides ?

Identifier et localiser les zones humides pour mieux les protéger

Évaluer leur fonctionnement écologique (bonne santé, dégradées, menacées)

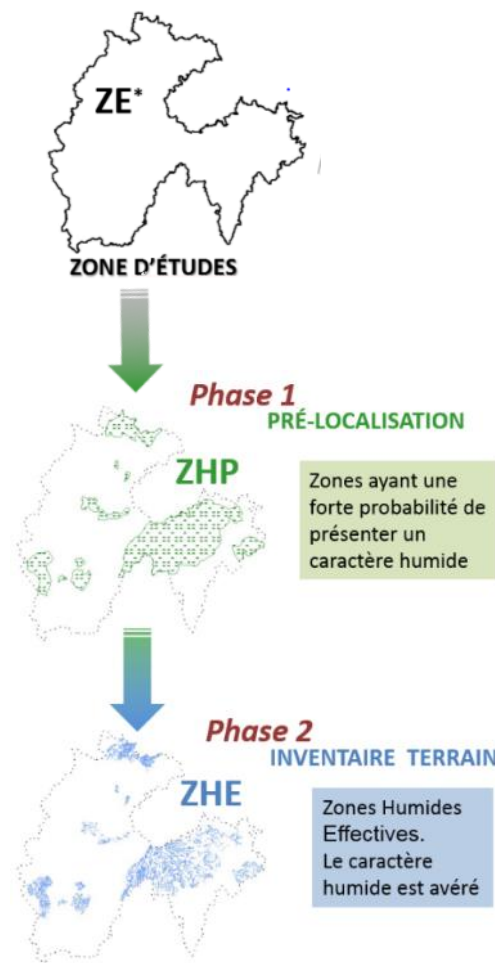
Constituer une base scientifique et juridique pour améliorer la connaissance du territoire

Planifier et assurer une cohérence territoriale



Fig. 2 « Une zone humide, c'est quoi ? » Eau & rivières de Bretagne, 2017

Concrètement, qu'est-ce qu'un inventaire ?



Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009)

Précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-4 et R.211-108 du code de l'environnement

Critère pédologique

Critère botanique



Phase 3 : définition du programme d'actions

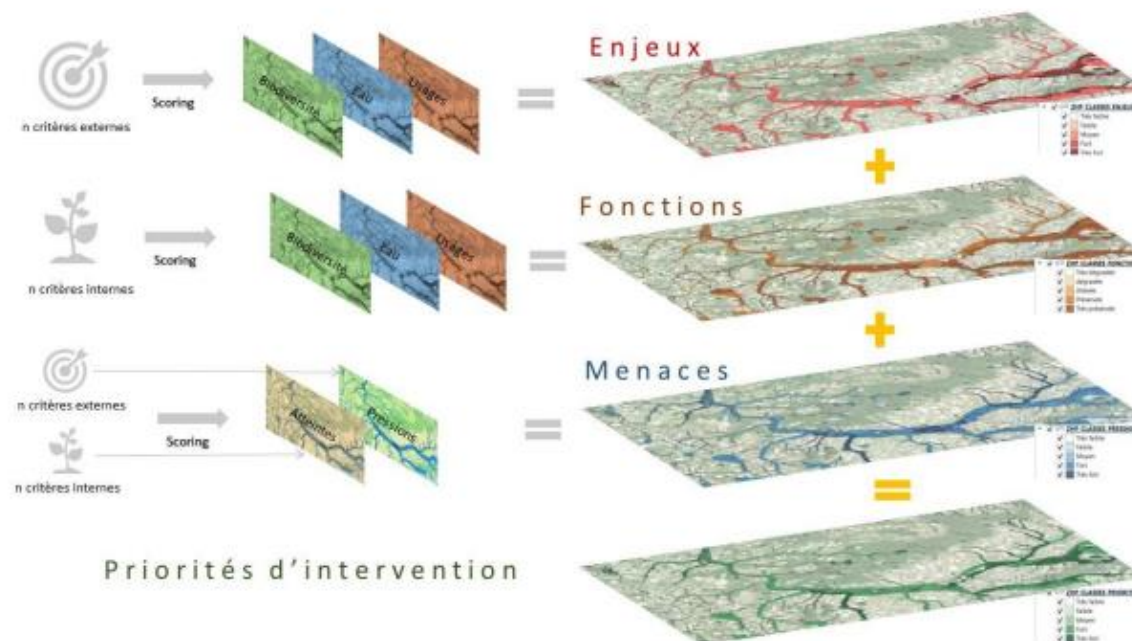


Fig. 3. FMA, 2022 dans « éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges, prélocalisation et inventaire des zones humides - cartographie et caractérisation Bassin Seine Normandie », 2023

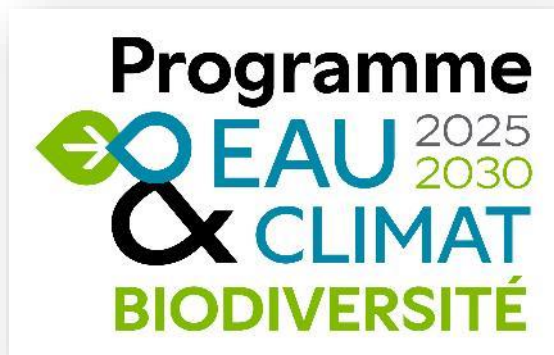
Quel lien établir avec les documents d'urbanisme ?

Section du PLUi	Contenu et lien avec les zones humides (ZH)
Rapport de présentation	- Cartographie des ZH potentielles et effectives - Étangs et mares connus - Description des pressions et des milieux dégradés et proposition d'un historique des ZH
PADD (plan aménagement et développement durable)	- Identification des ZH dans la Trame Verte et Bleue - Mise en place d'objectifs de non-dégradation des fonctions des ZH - Objectifs de préservation et de restauration des ZH
OAP (orientation d'aménagement et de programmation)	- Thématiques : via la Trame Verte et Bleue ou les ZH - Sectorielles : en précisant la nature des ZH
Règlement écrit et graphique	- Le zonage « zh » ou « Nzh » est le plus restrictif et interdit « tout travaux affectant le fonctionnement et les caractéristiques de la ZH » (art. R.151-24 du CU). Le cas échéant, il doit respecter les ZH identifiées dans le SAGE - Emplacement pour la restauration ou création de zones humides (L.151-41 CU) - En cas de projet de plus de 1000 m², il sera soumis au dispositif IOTA loi sur l'eau



Les outils d'accompagnement

12^e Programme AESN



Appui technique

Guide aide à la construction d'un cahier des charges « inventaire ZH »

[Guide Inventaires Zh](#)

Analyse CBNBP : « inventaire des végétations du bassin Seine Normandie en Champagne-Ardenne »

Grand-Est : réflexion à la création d'un pôle de ressource ZH (Life Biodiv'Est)

Appui technique



Plateforme TURBEau

Centre de ressource Eau et Urbanisme

www.turbeau.eau-seine-normandie.fr

Données Zones Humides



avant mai 2026 : Forum des Marais Atlantiques (FMA)

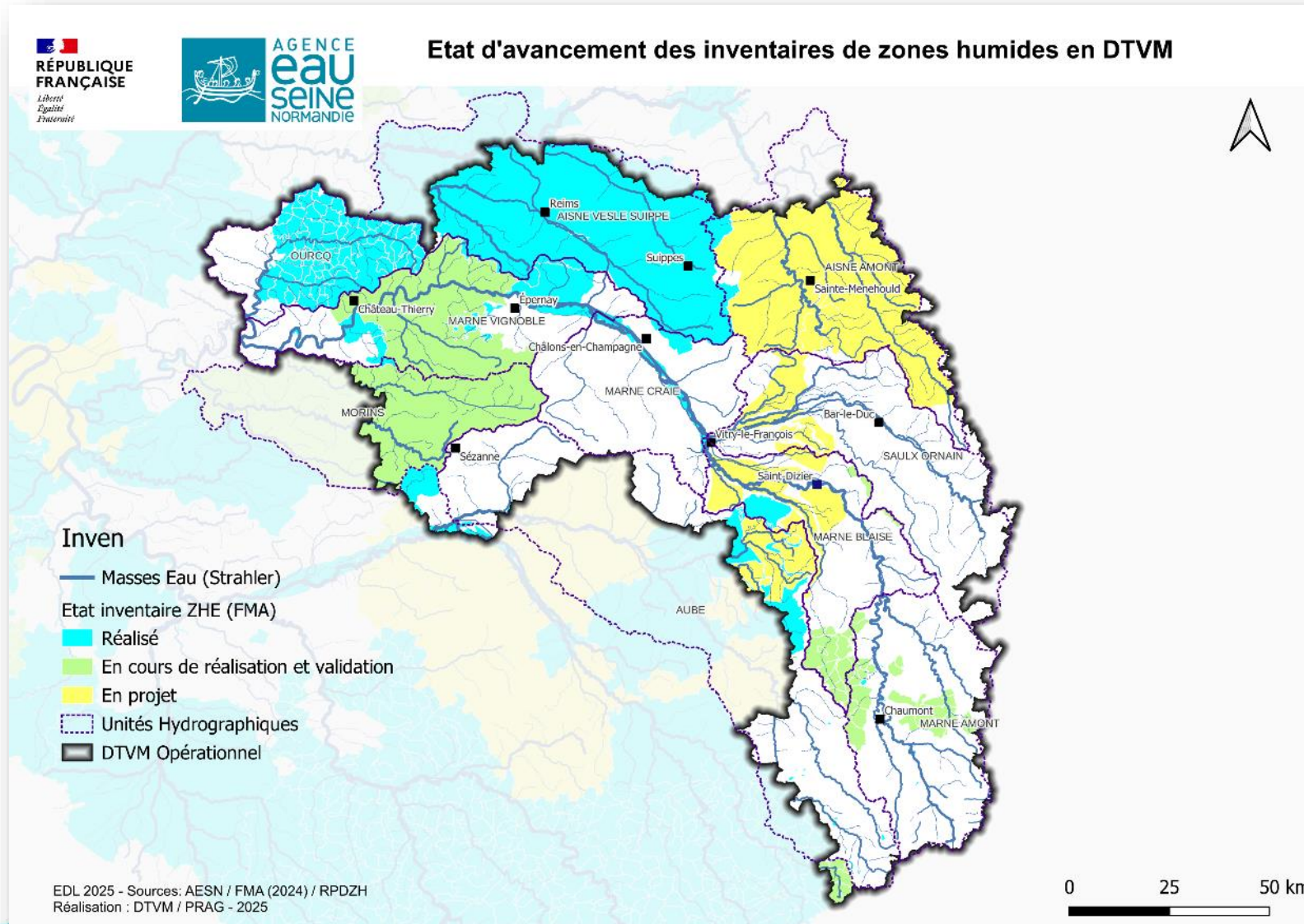
Référente zones humides : Amélie Denglos

Contact : ADenglos@forum-marais-atl.com

après mai 2026 : PLUMH - Plateforme Unifiée de données sur les milieux humides

Contenu : Inventaires FMA, RPDZH, SINP ...

Le contexte territorial





Connaitre pour agir : les zones humides dans la planification territoriale

1. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MARNE ET SES AFFLUENTS



Mickaël THABOURIN
Technicien rivière

2. CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE ARDENNE



Philippe PINON-GUERIN
Vice-Président COMITER
Vallées de Marne
Directeur du CEN CA

3. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Pascal LEFORT
Vice-président politique de
l'eau - espaces naturels



4. RÉGION GRAND-EST

Pascale GAILLOT
Conseillère régionale
Présidente de la Commission
environnement



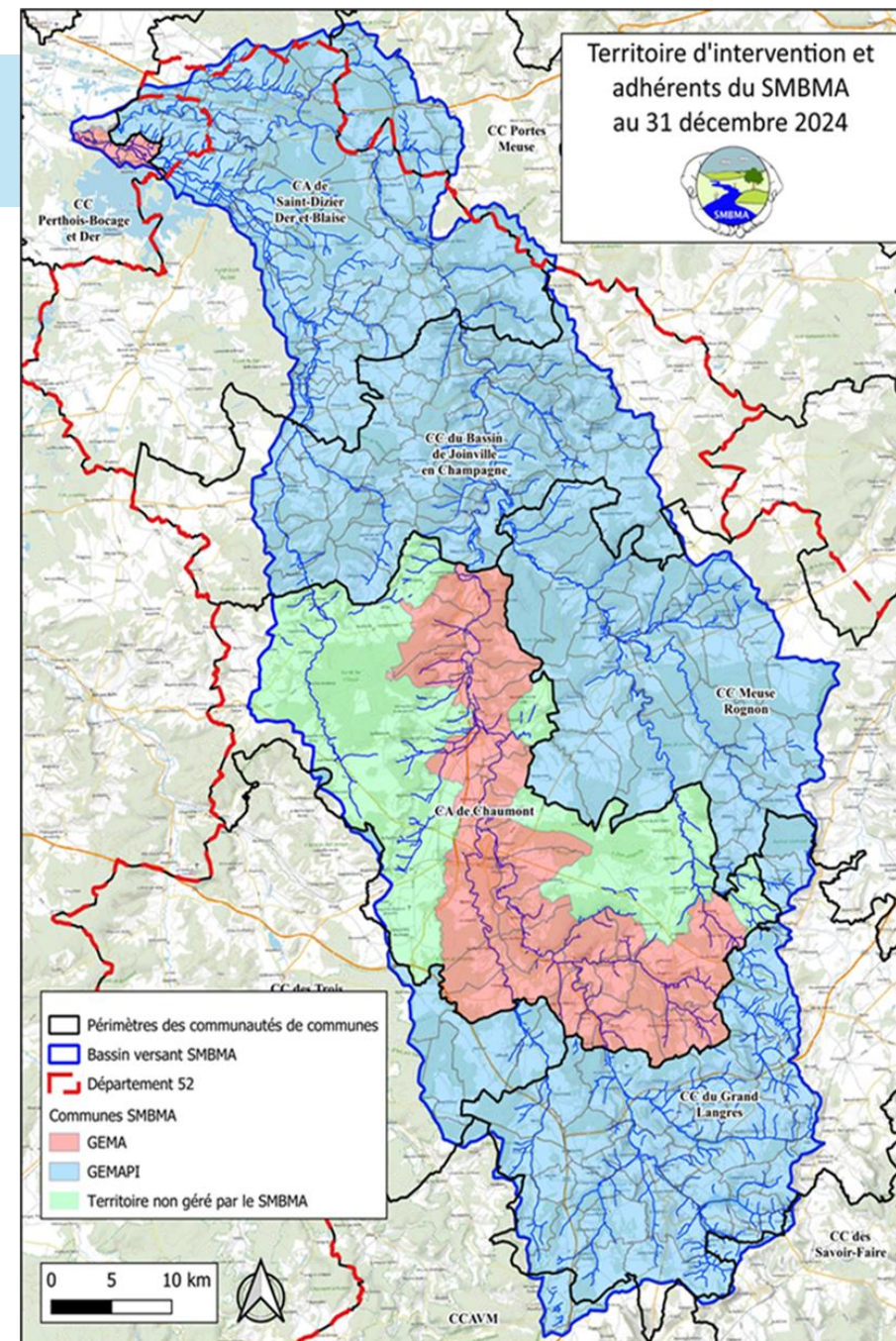


Syndicat mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents

- 246 communes
- 2 Agglomérations et 8 Communautés de Communes sur 3 départements (51 – 55 – 52)
- 128 000 habitants
- 2 600 km² de bassin versant
- 180 km de rivière Marne et de nombreux affluents et sous affluents dont les principaux (Traire, Suize, Rognon, Rongean, Blaise, Ornel ...) pour un linéaire total de 1850 km de cours d'eau

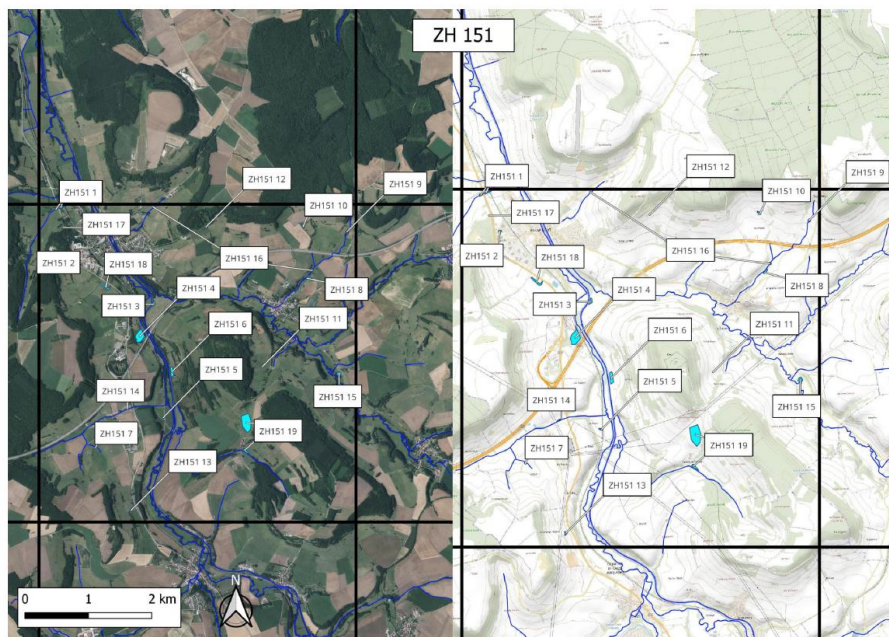
Contrat de territoire Marne Amont 2025-2030 : 52 actions inscrites dont 16 prioritaires pour un montant total de 18.200.000 € T.T.C. avec pour partenaires le CENCA et la fédération de pêche

Actions ZH du contrat : inventaire en régie / stratégie d'intervention / restauration et/ou préservation de ZH





- Phase « terrain » : délimitation et renseignement des critères (forum des Marais Atlantiques) sur la tablette (logiciel ArpentGIS) / fin diagnostic 2025
- Phase « bureau » : réalisation des fiches par dalle + couche SIG avec attributs (compatible avec base FMA)



ZH151.1

Surface en m² : 2 840
Date prospection : 08/08/2023
Code SDAGE : bord de cours d'eau
Code Cote : 37

Entée d'eau : nappe / cours d'eau
Fréquence de l'entrée d'eau : saisonnier
Sortie d'eau : nappe / cours d'eau
Fréquence de la sortie d'eau : saisonnier

Fonctions hydrologiques

Régulation des crues : oui
Limitation des érosions : oui
Soutien à l'irrigation : oui

Diagnostic hydrologique

Etat : proche de l'équilibre
Cause :
Végétation : carex, junc.
Faune :

Etat biologique

bon

Activité

Fauche : oui (en partie)
Pâturage : oui (en partie)
Culture : non
Hydroculture : non
Aquaculture : non
Pêche : non
Chasse : non
Navigation : non

Tourisme et loisir : non
Urbanisation : non
Infrastructure linéaire : non
Carrière : non
Prelèvement d'eau : non
Autre :



Critère de délimitation : végétation
Fréquence de submersion : saisonnier
Érosion de la submersion : partielle

Fonctions écosystémiques

Régulation MES et toxiques : fort
Régulation des nutriments : fort

Fonctions corridors écologiques

moyen

Fonction alimentation reproduction accueil faune

moyen

Fonction stockage carbone c

faible

Autre fonction

Instrument de protection/inventaire

/

Statut foncier

privé

Valeur économique

Production agricole et sylvicole : oui
Production horticole (aquaculture, pêche et chasse) : non
Production d'eau : non
Tourisme : non
Production de matériaux (granulats...) : non

Valeur sociale / récréative

Pédagogique / éducation : moyen
Loisir : non

Valeurs culturelles et paysagères

Paysage / patrimoine culturel : faible
Valeur scientifique : moyen

Atteintes

Assèchement/drainage : non
Altération / envasement : non
Création de plan d'eau : non
Décharge : non
Enfouissement / fermeture du milieu : faible
Extraction de matériaux : non
Fertilisation / amendement : non
Modification du cours / canalisation : non
Surpâturage : faible

Espèces menacées

non
non
moyen
non
non
non
non
non
non

Aggravation des atteintes

faible

Projet prévu dans ou à proximité : non
Activité à risque à proximité : non

Préconisation d'action

Suivre l'évolution / ne pas mettre en culture
Autre :

Contraintes

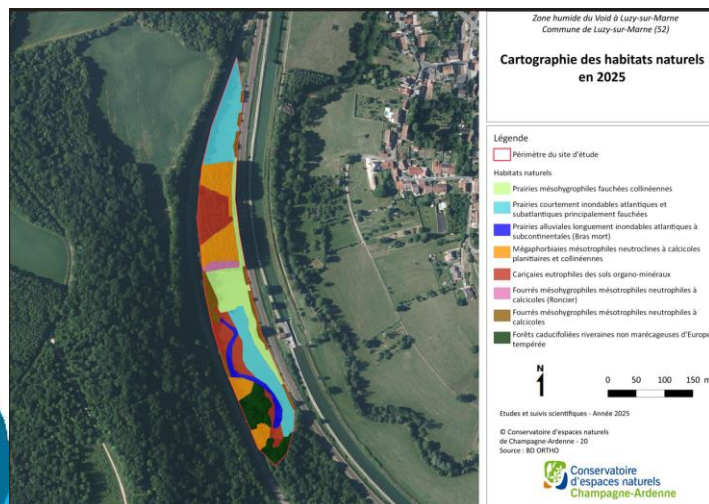
Zone publique : non
Sol porteur : non
Zone accessible : oui
Autre :

Note score enjeux : 4,75 / 11,25

Priorité : faible

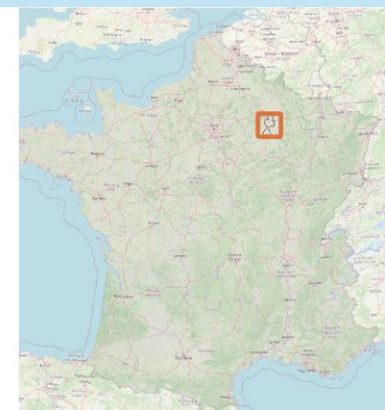
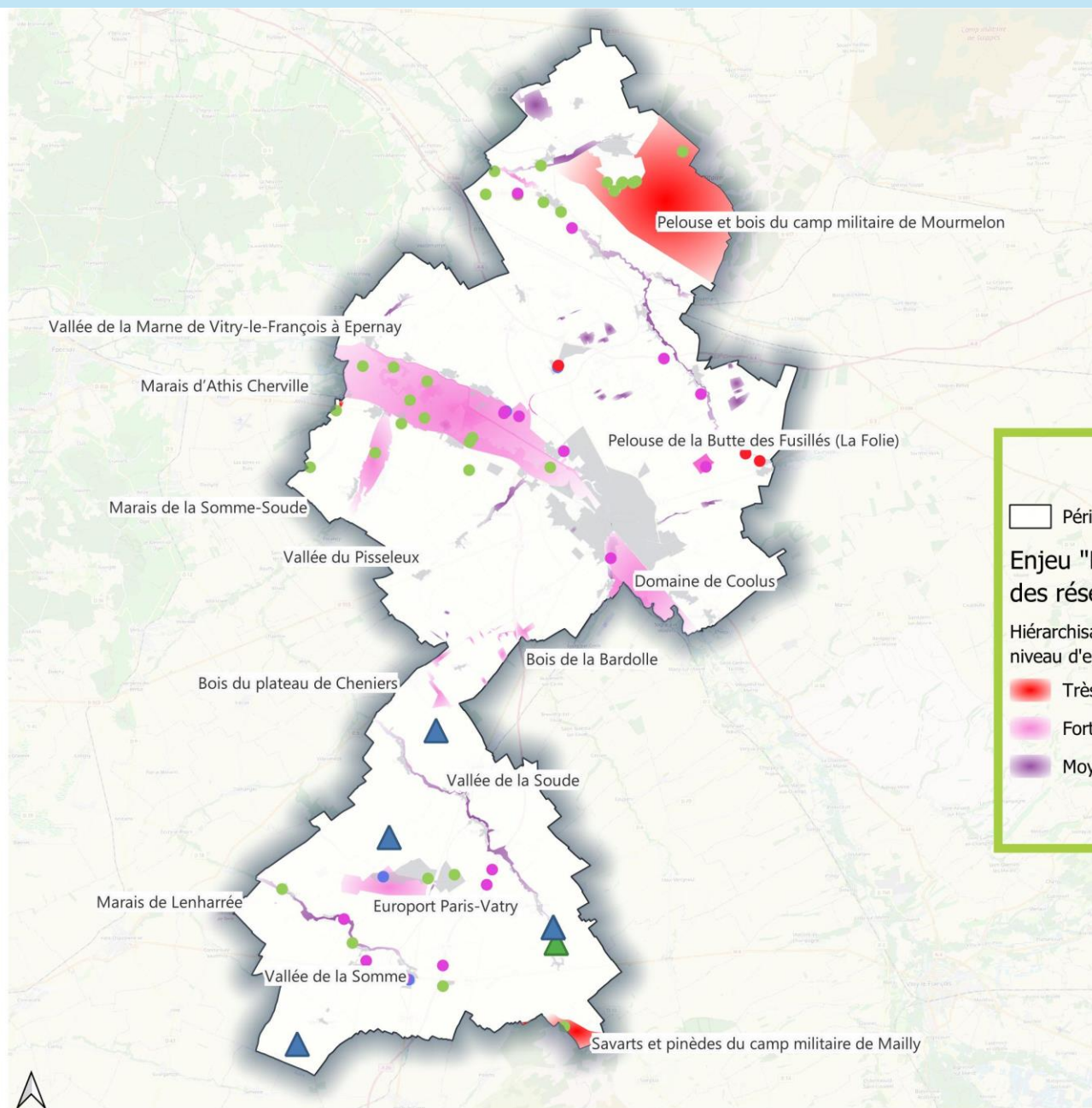
Remarque(s) :

- Septembre 2025 : 830 ZH identifiées / 1 202 ha. Appui du CENCA pour diag. approfondi



- Prochaines étapes : élaboration d'une stratégie d'intervention avec le CENCA / concertation avec les propriétaires / restauration-préservation de ZH
- Actions 2025 : renaturation de mares à Fays / restauration du marais de la Suize sur 10 ha

Cartographie des enjeux Préservation et amélioration des réservoirs de biodiversité



Légende :

□ Périmètre de Châlons Agglo

Enjeu "Préservation / restauration des réservoirs de biodiversité

Hiérarchisation des sites selon leur
niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Moyen

Hiérarchisation des mares selon
leur niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

Amélioration du réseau de mares
en 2024

- ▲ Création de mares
- ▲ Restauration de mares

Sources :
Données : Région Grand-Est, AUDC, PETR, CPIE Sud-Champagne,
IGN2001, ONEMA, ABC Châlons Agglo, SRADDET
Traitement : Châlons Agglo 2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



QUESTIONS

-

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



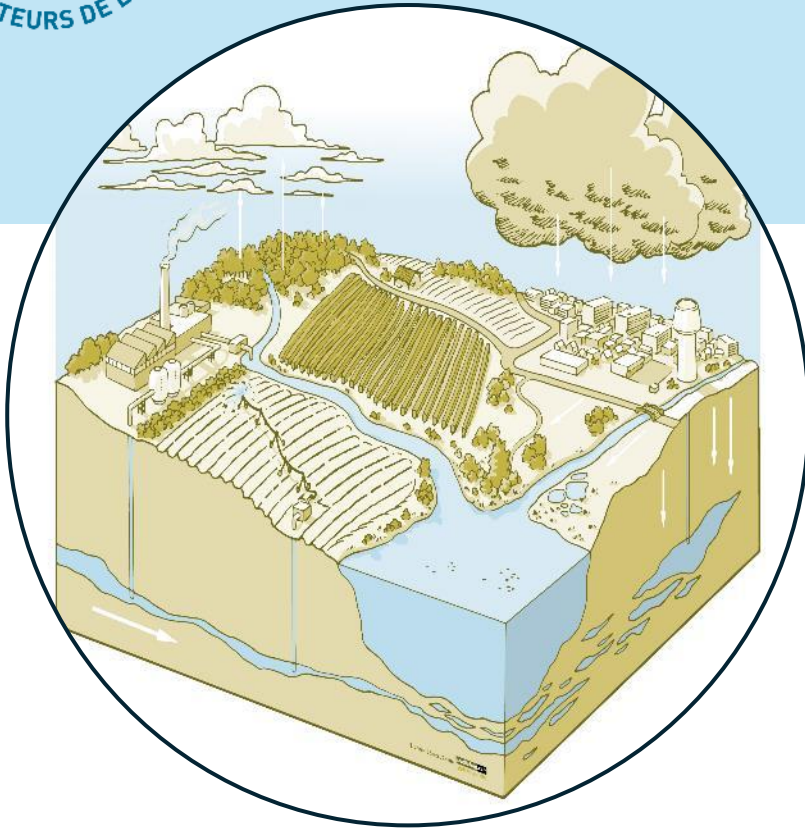
FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -

Table Ronde

Protection des captages : vers une stratégie globale de préservation de la ressource en eau



©AESN/DVM – studiofrog.com

Introduction :

Benoît ROZAY Chargé d'opérations
Préservation de la ressource en eau et
agriculture

Direction Vallées de Marne (AESN)

rozay.benoit@aesn.fr

La préservation de la ressource en eau

Pourquoi ? **Sécuriser l'approvisionnement** en eau potable.

Comment ? Par la mise en œuvre d'une **stratégie de préservation** de la ressource en eau

Chapitre D. du 12^{ème} programme

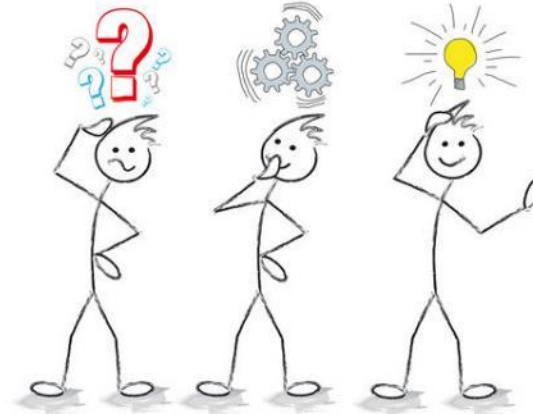
- Un des enjeux forts du 12^{ème} programme,
- Reconquérir ou maintenir la qualité des eaux brutes,
- Répondre aux critères d'éligibilité aux aides de l'agence du volet AEP (conditionnalité préventif/curatif renforcée).



La stratégie de préservation de la ressource en eau

Elle vise à :

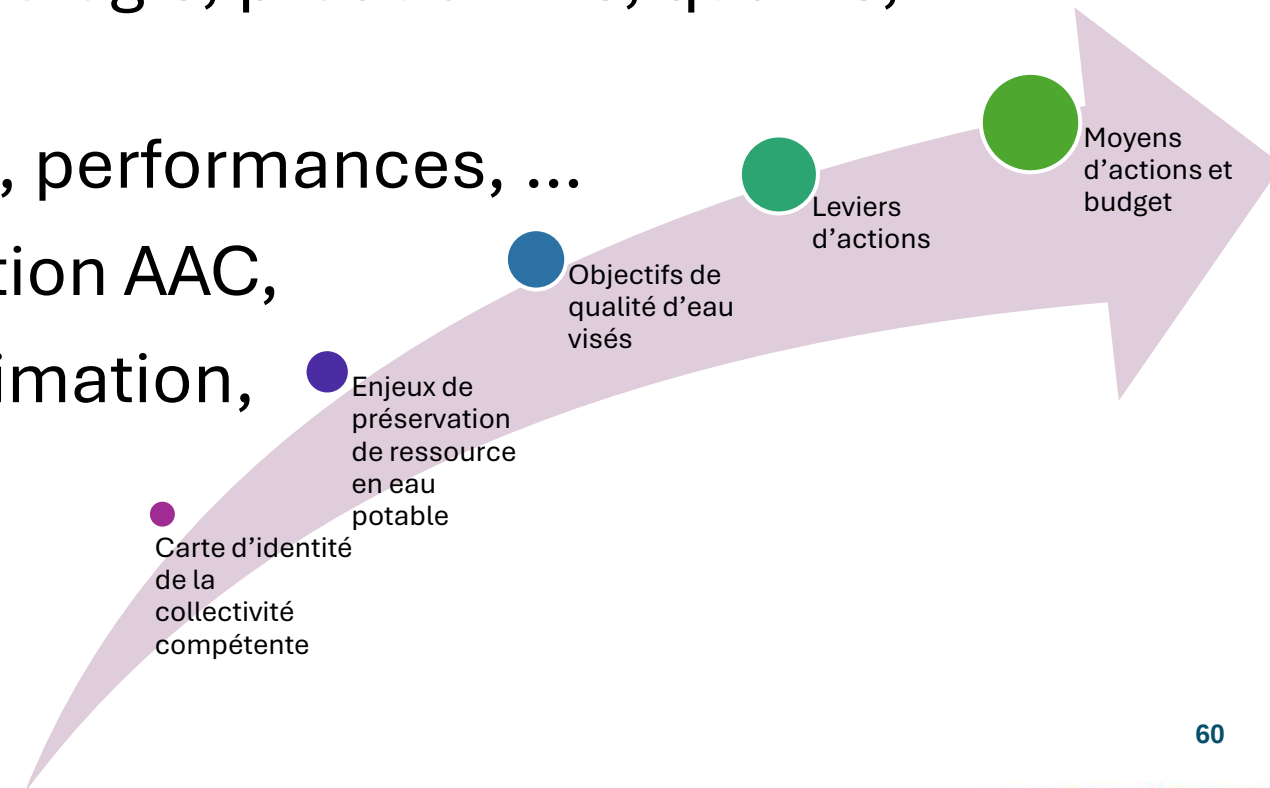
- Poser les **enjeux** du territoire en matière de préservation de la ressource,
- Etablir des **objectifs en matière de qualité et de gestion quantitative** de la ressource,
- Décliner ces objectifs en un **programme d'actions** adapté à chaque problématique.



La stratégie de préservation de la ressource en eau

1) Etat des lieux

- Carte d'identité de la collectivité (historique, compétences, gestion de l'eau...)
- Ressources exploitées (hydrogéologie, productivité, qualité, environnement),
- Données patrimoniales (réseau, performances, ...)
- Démarches engagées (délimitation AAC, identification des pressions, animation, etc.)





La stratégie de préservation de la ressource en eau

2) Définition des enjeux

- Réduire les pollutions diffuses : mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable, privilégier le préventif au curatif, etc.
- Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique : meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs (sécheresse, inondation, ruissellement-érosion), mise en place de systèmes et de pratiques plus sobres.

La stratégie de préservation de la ressource en eau

3) Définition des objectifs qualitatifs

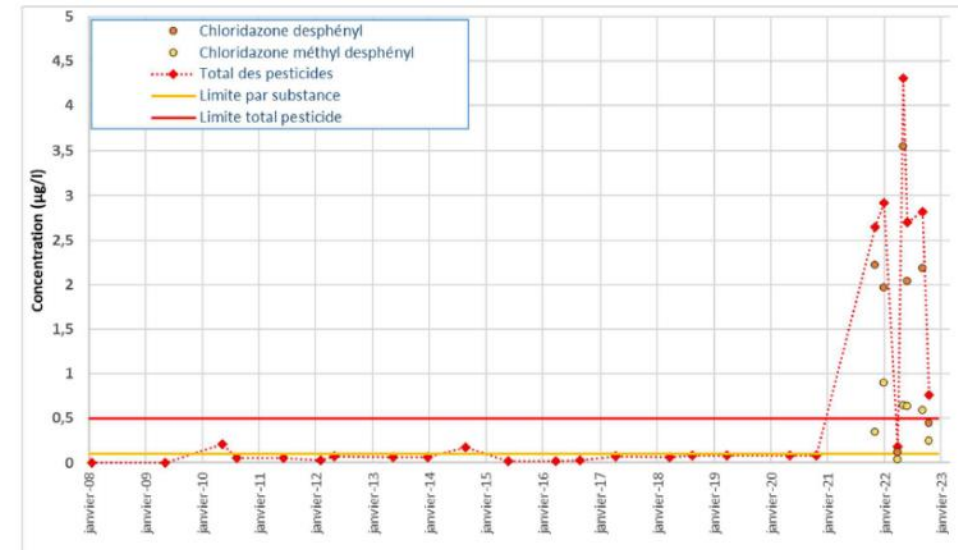
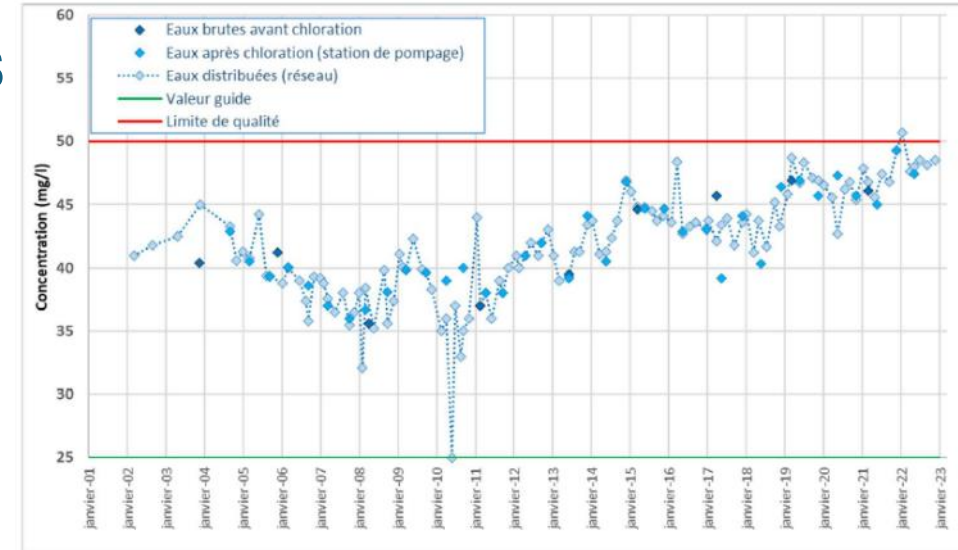
Restaurer ou maintenir une bonne qualité de l'eau brute.

Nécessité de prendre en compte le temps de réponse de la nappe :

Exemples

Enjeux nitrates : repasser sous le seuil des 50 mg/L (Effacer les pics saisonniers) ou maintenir la qualité sous les 50mg/l

Enjeux phytosanitaires : passer sous le seuil réglementaire de 0,1µg/l par substance individualisée, et de 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées.



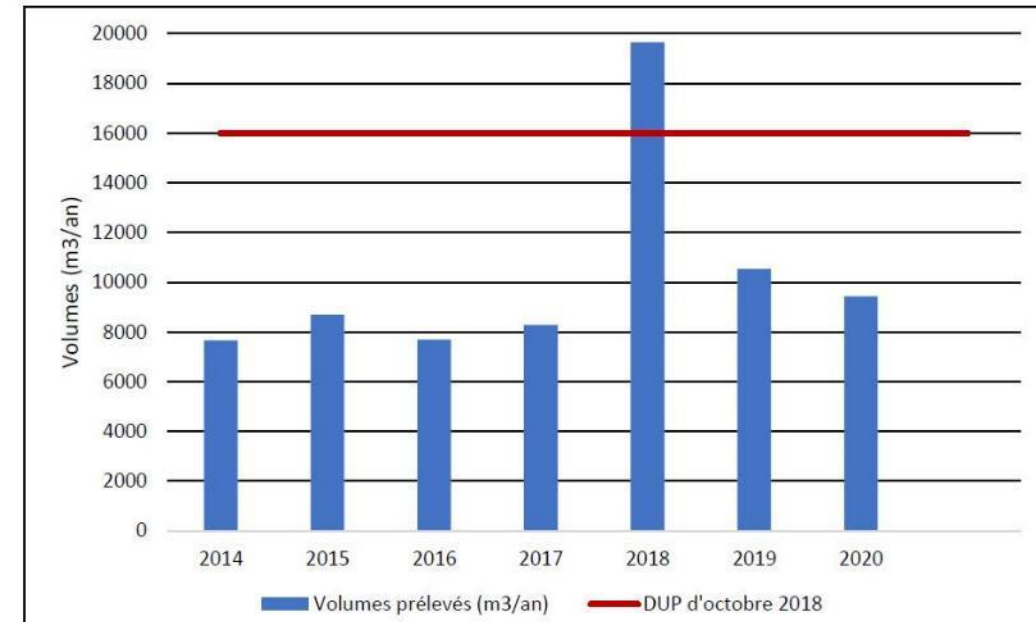
La stratégie de préservation de la ressource en eau

4) Définition des objectifs quantitatifs

- **Répondre aux besoins** en toute période de l'année et pour tous les usages,
- Définir une **trajectoire de sobriété** pour réduire la quantité d'eau prélevée destinée à l'alimentation en eau potable,

Objectif de réduction de 14 %

(année de référence : 2019)



La stratégie de préservation de la ressource en eau

5) Programme d'actions

Il est à définir en fonction des **objectifs de qualité de chaque captage**, et des **enjeux du territoire** (activités domestiques, industrielles, l'agriculture, et autres (concessionnaires de réseaux, ...) à court, moyen, et à long termes, et vise à réduire les pressions.

Exemples d'actions:

Accompagner la transition agricole : accompagnement technique, animation, réseau reliquats azotés, MAEC, Implantation de cultures à bas niveaux d'intrants (AB, herbe, chanvre et autres BNI), opérations foncières (BRE, ORE, échange, acquisition, etc.)

Assainissement : réhabilitation d'assainissement individuel ou collectif

Concessionnaires de réseaux : Désherbage mécanique, alternatif,

...





La stratégie de préservation de la ressource en eau

6) Actions aidées

- **Etudes:** AAC, PGSSE, stratégie foncière, stratégie préservation de la ressource 80%, étude volume prélevable pour le volet quantitatif
- Etudes préalables aux **DUP** = 80%
- Dispositifs de surveillance renforcée de la qualité = 80%
- **Travaux** inscrits dans les **DUP** = 40%
- **Animation** = 80%
- **Foncier** (mise en réserve, ORE, Acquisition, échange parcellaire, indemnisation de servitudes prescrites par les DUP) = 80% à 100%

La stratégie de préservation de la ressource en eau

- Intégrer l'enjeu de préservation de la ressource en eau dans les politiques locales : urbanisme (PLUi), alimentation des territoires (PAT), ...
- La stratégie de préservation de la ressource en eau doit permettre de répondre à l'échéance réglementaire du **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** (PGSSE)



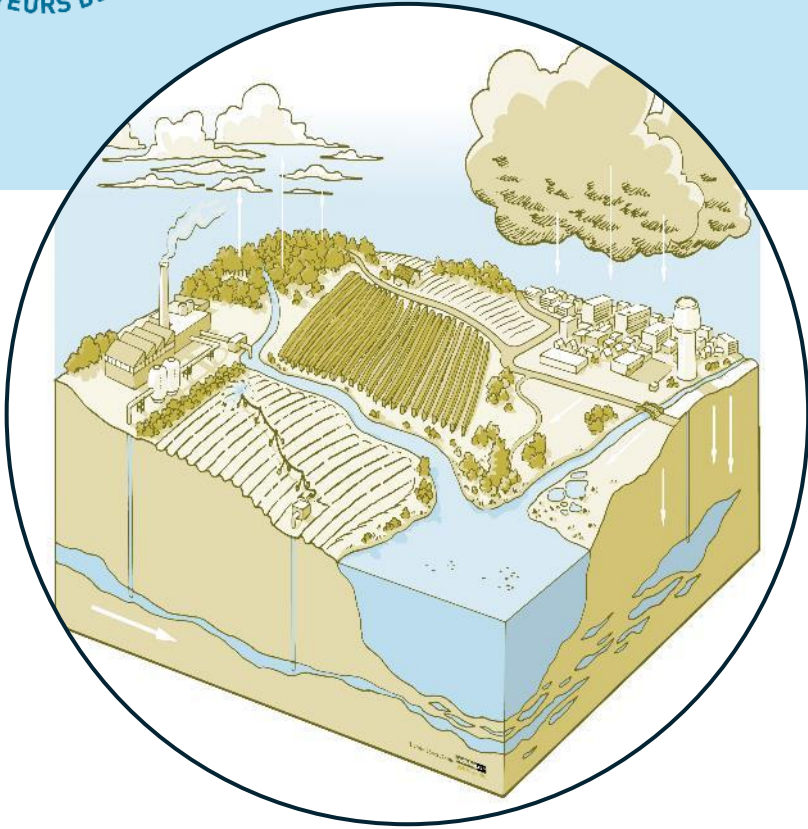


Merci de votre attention

Table Ronde

Protection des captages : vers une stratégie globale de préservation de la ressource en eau

©AESN/DVM - studiofrog.com



Présentation :

Sébastien MATHERON-BATAILLE

Responsable de la cellule Eaux

Service Santé Environnement

Pôle Santé Publique et Environnementale

Délégation Territoriale Marne

Agence Régionale de Santé (ARS)



Stratégie préservation de la ressource en eau



Le cadre réglementaire

Encadrement de la qualité de l'eau potable en particulier par deux outils essentiels :

- les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)
- les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour la protection des captages.



Stratégie préservation de la ressource en eau



Contexte et enjeux réglementaires

La qualité de l'eau est un enjeu de santé publique majeur.
Nous devons répondre à des exigences européennes et nationales, mais surtout prévenir les risques sanitaires.

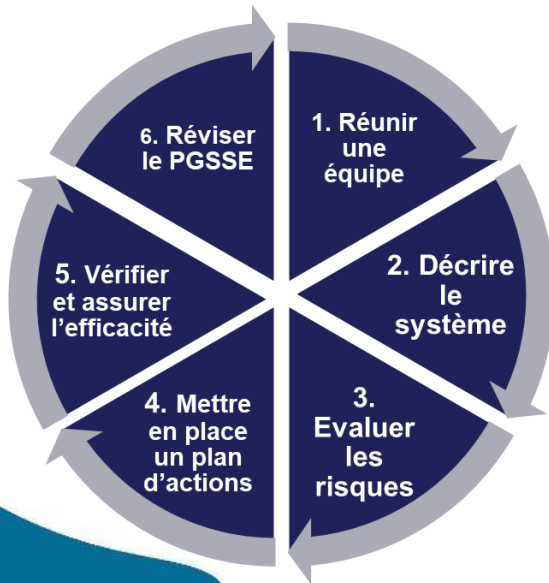
Deux leviers complémentaires :

- **PGSSE** : une approche préventive, basée sur l'analyse des risques.
- **DUP** : un outil réglementaire pour sécuriser la ressource à la source.

Stratégie préservation de la ressource en eau

PGSSE: cadre et objectifs

Le PGSSE découle de la directive européenne 2020/2184, transposée dans le Code de la santé publique.



Son objectif : identifier et maîtriser les risques « de la ressource au robinet ».

C'est une approche globale et préventive, qui repose sur l'analyse des dangers et la mise en place d'un plan d'actions.



Stratégie préservation de la ressource en eau



PGSSE : obligations et échéances

Qui est concerné ? Les exploitants et collectivités responsables de la production et distribution d'eau.

JUILLET 2027

Zone de
captage

JANVIER 2029

**PGSSE
complet**

Les échéances sont claires :

- **Juillet 2027** pour la partie « ressource ».
- **Janvier 2029** pour la production et la distribution.

Les bénéfices sont nombreux : amélioration continue, meilleure communication, et possibilité d'obtenir des financements via l'Agence de l'eau.

Stratégie préservation de la ressource en eau

DUP : cadre légal et procédure

La DUP est prévue par le Code de la santé publique et le Code de l'environnement. Elle vise à protéger la ressource par des servitudes foncières autour des captages.

Trois périmètres :

- **Immédiat** : clôture obligatoire.
- **Rapproché** : restrictions d'usages.
- **Éloigné** : mesures complémentaires.

La procédure :



Stratégie préservation de la ressource en eau



Conclusion



La qualité de l'eau repose sur deux outils complémentaires :

- La **DUP** sécurise la ressource par la réglementation.
- Le **PGSSE** apporte une vision globale et dynamique de la gestion des risques.

Ensemble, ils garantissent une protection durable et une meilleure anticipation des menaces.

La mobilisation de tous permettra d'atteindre notre objectif commun : **sécuriser l'eau potable pour aujourd'hui et demain.**



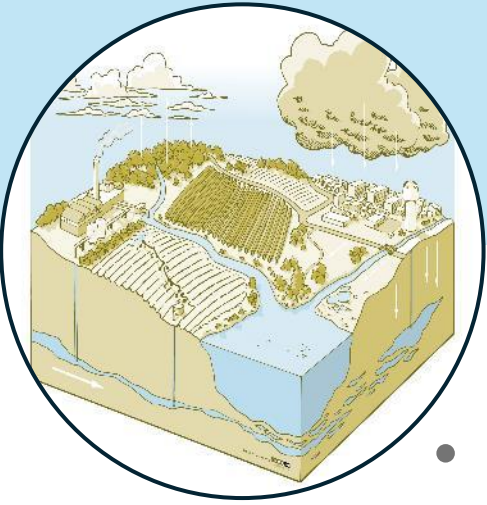

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Merci de votre attention

Table Ronde

Protection des captages : vers une stratégie globale de préservation de la ressource en eau



- **Max DENIS**, Vice-Président Politique de l'eau et de l'assainissement – Epernay Agglo
- **Juan GARCIA**, Vice-Président à la politique de l'eau et de l'assainissement – CC Brie Champenoise
- **Anaïs DELBARRE**, Animatrice captages – Chambre d'agriculture de la Marne

Stratégie de protection de reconquête de la ressource en eau

Max DENIS, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement; **Vincent LOEZ** Responsable protection et gestion de la ressource en eau

9 ressources en eau : 1 prioritaire / 2 sensibles

Problématiques phytosanitaires +++ / Nitrate +

6 dérogations métabolites de la chloridazone

Contrat de Territoire « Eau et Climat 2019-24 » / 1 poste
450 000€ d'animation / 424 000€ Etudes AAC

Contrat de Territoire « Eau et Climat 2025-30 » / 2 postes
1 370 000€ prévisionnel / 70 000€ Etudes AAC

Mise en place des AAC sur l'ensemble des ressources (8/9), 9700 ha

Délibération sur une stratégie foncière + convention SAFER + mise en réserve de 8,25ha

Lancement d'une aide aux cultures BNI (30ha implantés en 2024)

Réseau reliquat azoté sur l'AAC de Val des Marais

Animations agricoles (démonstration de matériel, réunion d'information sur les aides financières) et viticoles (signataire du projet de structuration de la filière champagne biologique, soutien à une distillerie locale bio...)

Renforcement du suivi de la qualité des eaux

Développement de la biodiversité : + de 30ha MAEC CIFF, plantation d'arbres en PPI

Sensibilisation du grand public à travers la marque Cuvée 47

1) améliorer la connaissance des ressources : 2 nouvelles études AAC. approfondissement des connaissances via les schémas directeurs d'eau potable

2) accompagner la transition agricole : accompagnement de la biodiversité/agroforesterie, renforcement de la veille foncière, mise en place d'aires de lavage viticoles / lancement d'un Paiement pour Service Environnemental (PSE) pour rémunérer les agriculteurs engagés dans la protection de l'eau ;

3) assurer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement : maintien et renforcement du suivi de la qualité de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr ;

4) favoriser la sobriété et réduire les prélèvements : réutilisation des eaux de piscine, récupération des eaux pluviales par les agriculteurs, plans d'économies d'eau pour les bâtiments de l'Agglo, distribution de matériel de réduction de consommation aux habitants du territoire.

5) partager les enjeux "Eau et Climat" : la future Maison de l'Eau d'Epernay Agglo Champagne proposera des animations de sensibilisation au grand public.

La préservation de la ressource en eau par l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de territoire eau et climat dans la Brie Champenoise

Etienne DHUICQ président de la CCBC, **Juan GARCIA** Vice président de la CCBC en charge du suivi de l'eau et de l'assainissement, **Perrine CRAEN** animatrice CTEC sur le territoire de la CCBC perrine.craen@cc-briechampenoise.fr

2024 : Préparation du contrat CTEC

2025 : - Contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau - Approbation du plan de sobriété
- Signature d'un contrat de territoire eau et climat (CTEC)

2011 – 2025 : étude AAC des captages prioritaires et sensibles

2025 : Animation et mise en œuvre des programmes d'actions

2013 : Animation des AAC par la Chambre d'agriculture (réseau de reliquat, journée thématique...)

2023 : Création d'un poste d'animateur CTEC au sein de la CCBC

Actions déployées

La préservation de la ressource en eau dans la Brie Champenoise

12 captages prioritaires ou sensibles
7 AAC animées
4575 ha de surface AAC dont
64,5% de surface agricole
130 agriculteurs ayant au moins une parcelle sur une AAC
Enjeux nitrates et produits phytosanitaires

Aide de Minimis

Protection d'un fossé en amont du captage du Thoult Trosnay pour l'implantation de bandes enherbées
4 agriculteurs concernés
3 agriculteurs signataires
1,2 km de fossé protégé

Réseau de reliquats

Maintien et développement de nouveaux réseaux de reliquats dans les AAC de Montmirail, Charleville, Morsains et Le Gault Soigny

Animation agricole

Visite chez des exploitants du territoire (Miscanthus, paulownia,...)



Actions à venir

Réflexion de stratégie foncière
Déploiement des contrôles ANC dans les AAC
Distribution de kit économes en eau aux habitants
Réflexion de récupération des EP des bâtiments publics
Information et Sensibilisation du public
Analyses et suivi des indicateurs de qualités EB



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



QUESTIONS

-

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -



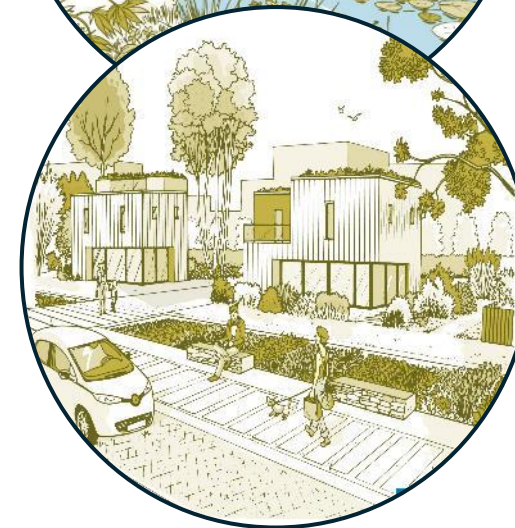
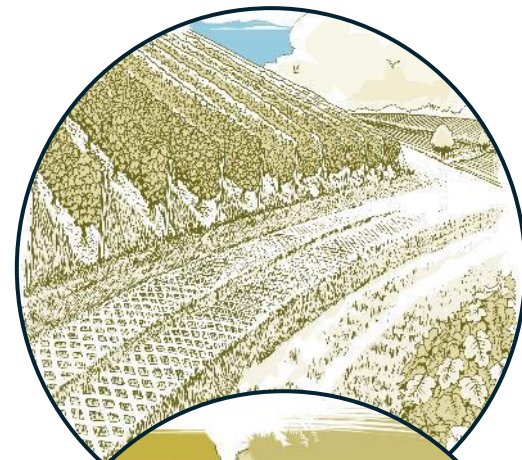
Conclusion du forum

Maurice LOMBARD,

Président de la Commission Territoriale Vallées de Marne

Jean-Christophe INGLARD,

Directeur Territorial Vallées de Marne (AESN)





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Salle des Fêtes à Saint-Martin-sur-le-Pré (51)

- JEUDI 25 SEPTEMBRE -